

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - JUILLET 2018

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Vie politique	1
▶ Organisation de l'élection présidentielle du 7 novembre 2018.....	4
▶ Pré-campagne électorale.....	6
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	7
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	7
▶ Justice, gouvernance.....	11
▶ Santé, personnes handicapées	14
▶ Droits des femmes.....	14
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	15
▶ Ressources naturelles, trafics, environnement, questions foncières	15
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	17
▶ Economie.....	18
▶ Mouvements sociaux.....	19

POLITIQUE

▶ Vie politique

03/07 - Fin des manifestations sur le parvis de l'hôtel de ville, place du 13-Mai. Après Andry Rajoelina, satisfait de la nomination du premier ministre et de la composition de l'équipe gouvernementale, c'est au tour de Marc Ravalomanana de donner consigne aux députés TIM de suspendre le mouvement. Au final, écrit *Tribune*, « les 'députés pour le changement' auront mené leurs partisans dans la rue uniquement pour aboutir à un gouvernement de consensus. Ceci alors que le 21 avril, l'appel avait été lancé à l'endroit de la population pour protester contre la loi électorale et les magouilles et suspicion de corruption au sein de l'Assemblée nationale. Aucun résultat concret de changement n'aura découlé de ces manifestations qui n'ont servi qu'à entériner les mêmes pratiques politiques et le partage du pouvoir entre les trois partis que sont le TIM, le Mapar et le HVM » Reste à savoir ce que deviendront les revendications syndicales qui avaient relayé depuis quelques temps les revendications politiques de l'alliance de circonstance Mapar-TIM...

09/07 - Les députés TIM annoncent qu'ils mettent fin aux manifestations sur la place du 13-Mai¹. « Nous sommes proches de la ligne de départ pour l'élection présidentielle donc nous sentons le besoin de nous préparer », explique le député Mamy Rabenirina. « Nous prévoyons de nous rendre dans nos circonscriptions pour rencontrer la population », précise-t-il. La lutte continue, mais elle a changé de forme, soulignent les députés. « Nous avons invité les manifestants à soutenir les syndicats, mais s'ils ont besoin de nous, nous viendrons », poursuit Mamy Rabenirina. Les manifestants ont été invités à renforcer la grève des enseignants devant le siège du ministère de l'éducation. La décision de mettre un terme aux rassemblements, en dépit de la résistance affichée par Hanitra Razafimanantsoa, a été saluée par le premier ministre. « Je remercie tous ceux et celles qui ont contribué à mettre fin aux manifestations politiques. J'apprécie votre sens de la responsabilité », a-t-il indiqué sur son compte *Twitter*. « En route pour la paix et l'apaisement ! » a-t-il conclu.

11/07 - Pour *Tribune*, la présidentielle se prépare sur fond de tension. Le pays serait loin de la stabilité espérée à l'issue de la mise en place du gouvernement de consensus et de la publication du calendrier électoral. Les manifestations sur la place du 13-Mai ont cessé mais la crise semble encore loin d'avoir touché à sa fin. Parmi les sujets d'inquiétude, la tentative, pour une partie de la classe politique, d'exiger une « refon-

¹ Cf. l'édition de l'Express – Blog Justmad - <https://storage.canalblog.com/86/15/448497/120693863.pdf>

ation » nationale préalable à l'organisation d'élections. Cette plateforme tente d'élargir son assise en s'ouvrant aux formations politiques qui n'ont pas été associées à la constitution du nouveau gouvernement ou consultées pour la fixation du calendrier électoral. Parmi ses membres, le MMM de Hajo Andrianainarivelo et l'ancien premier ministre Omer Beriziky. L'attitude de Marc Ravalomanana, qui vient d'opérer un rapprochement avec la plateforme, interpelle les observateurs. Le durcissement des revendications syndicales risque également de compromettre le retour attendu à l'apaisement. La Solidarité des syndicats de Madagascar (SSM) considère que le changement réclamé sur la place du 13-Mai n'est pas encore effectif car seule la classe politique a obtenu satisfaction. A elle seule, « *la manifestation des enseignants peut bloquer la tenue des élections car elle peut susciter un mouvement d'indignation générale, allant des syndicats aux élèves en passant par les parents d'élèves* », analyse une enseignante. A tout cela s'ajoute une agitation larvée à l'université d'Antananarivo où plusieurs affrontements se sont produits avec les forces de l'ordre.

16/07 - Plus de 6 000 fidèles de toute l'île ont fait le déplacement pour assister à la première messe du cardinal Désiré Tsarahazana à Toamasina, en présence d'Andry Rajoelina, acclamé à son arrivée, ainsi que du président de la République, du premier ministre et de plusieurs membres du gouvernement. « *L'événement de ce jour est strictement religieux. Aucune prise de parole politique ne sera autorisée.* » Les organisateurs ecclésiastiques ont cru bon de rappeler cette règle pour éviter un nouvel imbroglio. En avril, lors de la béatification de Ramose Lucine Botovasoa à Vohipeno, le chef de l'Etat s'était vu refuser le micro à la fin de la messe. Une humiliation. Dans son homélie, le cardinal a enjoint la population à changer de mentalité de toute urgence. « *La corruption qui gangrène notre pays risque de devenir notre culture* », a-t-il prévenu. « *Nous devons être solidaires, vaincre le mal par le bien. Nous n'avons aucun intérêt à faire souffrir nos semblables.* ». Il a également fustigé les fausses promesses des politiciens, rarement suivies d'effets, l'infantilisation des populations. Des messages destinés aux politiciens présents, explique le curé d'une paroisse de la ville.

18/07 - Le Bianco a engagé des poursuites contre 16 députés pour suspicion de corruption. Neuf d'entre eux n'ont pas répondu à la convocation et sont menacés d'arrestation. L'affaire fait suite au dépôt de doléances de la part de députés TIM et Mapar le 5 avril dans le cadre d'une opération supposée d'achat de votes pour l'adoption des lois organiques relatives à l'organisation des élections. Des photos, vidéos et enregistrements sonores ont été remis au Bianco, qui s'attache à les dater et à vérifier leur authenticité. Selon certaines dispositions d'une loi de 2016, les privilèges et immunités dont bénéficient les députés peuvent être levés pour les besoins de l'enquête portant sur des faits supposés de corruption. Une autorisation du bureau de l'Assemblée est cependant requise pour des arrestations. Les investigations de la Bianco seront par la suite transmises à la police et au Pôle anti-corruption (PAC), la nouvelle juridiction spécialisée dans les affaires de corruption. D'autres députés pourraient aussi être convoqués au fur et à mesure de l'évolution de l'enquête. Pour *Midi*, la question est également de savoir si le premier ministre de l'époque et les autres membres du gouvernement, aperçus au Paon d'Or à Ivato lors du conclave au cours duquel des enveloppes ont été distribuées, seront eux aussi convoqués. « *Depuis un an, le nombre de doléances concernant les dirigeants du pays s'est envolé, écrit RFI. Une situation sans précédent, un 'big bang', confie le Bianco. Le signal, peut-être, que la population se sent plus en confiance pour participer activement à cette lutte contre la corruption.* » Pour Jean-Louis Andriamifidy, DG du Bianco, les textes adoptés portent leurs fruits. « *Sans la loi sur la lutte contre la corruption, dit-il, on n'aurait pas pu procéder à des enquêtes à l'encontre de ces personnalités. Elles auraient immédiatement brandi leur immunité parlementaire ou leur privilège de juridiction.* » Et un employé du Bianco d'ajouter : « *L'opinion publique n'attend qu'une chose : qu'un ancien président, un président, un ex-ministre, un ministre soit condamné pour corruption et file en prison. Nous aussi, on espère que ça. Ce serait le signal du début de la fin de l'impunité chez les dirigeants de notre pays.* »

19/07 - L'éditorialiste de L'Express présente un point de vue désabusé sur la prochaine consultation électorale qui, comme les précédentes, devrait déboucher sur un fort désenchantement de la population qui aura cru, une fois de plus, aux promesses d'un « *messie* »². La présidentielle risque de porter aux plus hautes fonctions un ancien putschiste, Andry Rajoelina, dont la présence au pouvoir durant 5 ans a précipité le pays dans l'anarchie et la pauvreté, juge le quotidien. Ces pseudo élections démocratiques n'ont pour objectif que de satisfaire la communauté internationale et les bailleurs de fonds. Tout est biaisé dès le départ. Rendez-vous dans trois ans pour un putsch contre un ancien putschiste ou une ancienne victime de putsch, prédit l'éditorialiste.

Le HVM aborde les échéances électorales en ordre dispersé, écrit La Vérité. De nombreux membres influents ont déserté le parti fondé par Hery Rajaonarimampianina. A l'instar de l'ancien premier ministre Mahafaly Solonandrasana et de l'ancien ministre de l'éducation Paul Rabary. Obligés de quitter le gouvernement lors du dernier remaniement, ces deux hommes forts du HVM se prépareraient à annoncer leur candidature à

² Cf. Blog Justmad - <https://p7.storage.canalblog.com/75/56/448497/120785471.pdf>

la présidentielle où ils pourraient affronter Hery Rajaonarimampianina. D'autres candidatures pourraient suivre au sein du HVM. A quatre mois de l'élection, le chef de l'Etat garde le secret sur sa candidature, même si tout laisse penser qu'il le sera. Une candidature Rajaonarimampianina ne semble pas faire l'unanimité au sein même du parti. Pour le quotidien, le désarroi règne dans les instances d'un parti créé de toutes pièces et qui n'a encore jamais affronté les urnes.

24/07 - Le parti présidentiel HVM traverse une mauvaise passe. L'ancien ministre de l'éducation nationale, secrétaire général adjoint du parti, Paul Rabary, a annoncé sa démission. Il lui serait reproché de ne pas avoir accompli sa mission, « *la HVMisation l'éducation nationale* » et de ne pas avoir fait montre de suffisamment de solidarité avec le parti. En réplique, il a dénoncé le népotisme de certains proches du président de la République. Selon certaines rumeurs Paul Rabary envisagerait de se présenter à la présidentielle. L'ancien premier ministre, Olivier Solonandrasana serait également en train de préparer son émancipation. D'autres démissions pourraient intervenir.

28/07 - Rivo Rakotovoao, président du Sénat, a démissionné de la présidence du parti présidentiel HVM. « *Je ne pourrai pas assurer l'intérim de la présidence de la République si je reste à la tête du HVM* », se justifie-t-il, tout en soulignant qu'il ne quitte pas le parti. Selon la Constitution, en effet, le chef de l'Etat doit démissionner deux mois avant le premier tour s'il se présente à l'élection présidentielle, c'est-à-dire le 7 septembre, et c'est le président du Sénat qui assure son intérim durant cette période. Or selon la Loi fondamentale, « *Les fonctions de président de la République sont incompatibles avec toute fonction publique élective, toute autre activité professionnelle, toute activité au sein d'un parti politique, d'un groupement politique, ou d'une association, et de l'exercice de responsabilité au sein d'une institution religieuse* ». Pour l'heure Hery Rajaonarimampianina n'a pas encore annoncé s'il allait briguer un second mandat mais cette annonce laisse entendre que ce sera bien le cas. Pour les observateurs, cependant, cette démission pourrait aussi s'expliquer par des rivalités internes exacerbées, qui ont notamment opposé Rivo Rakotovoao à l'ancien premier ministre Olivier Solonandrasana Mahafaly, et Rivo Rakotovoao à Paul Rabary, qui vient de présenter sa démission du HVM. Plusieurs ténors du HVM seraient prêts à déposer leur candidature à la présidentielle, au risque de prendre de court le chef de l'Etat et de provoquer l'éclatement du parti.

21/07 - Des partis politiques regroupés au sein du mouvement pour la refondation de Madagascar (HFI), des syndicats et diverses associations annoncent l'organisation d'une manifestation sur la place du 13-Mai. Pour les dirigeants de ce nouveau mouvement socio-politique, l'heure des 73 « *députés pour le changement* » est révolue, celle des syndicalistes et des partis pour le changement a sonné. Le syndicat des agents des impôts reste particulièrement mobilisé et a décidé la poursuite de sa grève illimitée.

23/07 - La Vérité suspecte Hery Rajaonarimampianina, en difficulté dans l'opinion publique, de vouloir provoquer en sous-main le report de la présidentielle. Pour ce faire, le chef de l'Etat observerait avec intérêt les initiatives prises par le mouvement HFI qui espère pouvoir tenir sa manifestation publique et apporter la démonstration qu'en dépit de la cessation des rassemblements sur la place du 13-Mai, la situation est loin d'être apaisée et n'est pas propice à la tenue du scrutin présidentiel. La rumeur court à nouveau que des manifestants ont été payés pour grossir les rangs des manifestants et que le rassemblement, non autorisé, sera réprimé.

25/07 - Le mouvement HFI n'a pas pu tenir sa manifestation sur la place du 13-Mai, les forces de l'ordre présentes sur les lieux l'en ont empêché. Aucune demande d'autorisation n'avait été transmise à la préfecture de police par les organisateurs du « *Grand rassemblement pour le changement* » (GRAC). Pety Rakotoniaina, l'un des leaders et président du parti Tambatra, a tenté en vain de faire valoir que son mouvement devait jouir des mêmes droits que les « *députés pour le changement* » qui y ont tenu meeting sans autorisation durant plusieurs semaines. Les forces de l'ordre ont tenté d'orienter les manifestants, peu nombreux, vers le stade Maki à Andohatapenaka mais les organisateurs s'y sont refusés. Le rassemblement s'est tenu dans le calme, les forces de l'ordre ne sont pas intervenues pour disperser les manifestants, conformément aux engagements pris par le premier ministre qui, lors de sa prise de fonction, avait déclaré vouloir respecter la liberté d'expression inscrite dans la Constitution. Les organisateurs ont accepté de déposer une demande d'autorisation pour un nouveau rassemblement annoncé le 27 juillet. *Midi* a noté qu'Edgard Razafindravahy, conseiller de Hery Rajaonarimampianina et fondateur de ce mouvement pour la refondation, ne s'est pas présenté au lieu de rendez-vous. Le quotidien continue de penser que les organisateurs de ce mouvement sont utilisés par le pouvoir et le HVM pour provoquer une situation de troubles afin de repousser les scrutins. Des accusations rejetées par Rivo Rakotovoao, président du Sénat et du parti HVM.

28/07 - Autorisée par la commune et la préfecture de police, la manifestation du HFI a pu se tenir sur les parvis de l'hôtel de ville, place du 13-Mai. Les organisateurs annoncent que s'y tiendront désormais des manifestations journalières dans le but d'informer la population sur les objectifs de leur mouvement de « *refondation* ».

► Organisation de l'élection présidentielle du 7 novembre 2018

02/07 - En tournée dans le Menabe, le premier ministre Christian Ntsay réitère sa . Des dispositions ont été prises pour que les véhicules de l'administration soient clairement identifiés par une plaque d'immatriculation rouge et qu'ainsi ils ne puissent plus être détournés de leur usage à des fins personnelles ou partisans. La nouvelle loi organique sur les élections autorise cependant les fonctionnaires à participer à la campagne en dehors de leurs heures de service.

Le ministère de l'intérieur a relevé des manquements à ce devoir de réserve et cette obligation de neutralité de l'administration. Un rappel à l'ordre a été adressé à l'ensemble des cadres placés sous son autorité.

03/07 - La CENI veut justifier le choix de la date du second tour des élections présidentielles qui tombe en pleine saison des pluies. Une demande de constat de cas de force majeure a été envoyée à la HCC pour légaliser cette date du 19 décembre.

04/07 - La ministre des finances et du budget s'engage à débloquer les crédits complémentaires nécessaires au financement des opérations électorales. L'enveloppe initiale inscrite au budget, d'un montant de 40 milliards Ar, s'avère insuffisante pour couvrir le coût des nouvelles dispositions prévues dans la loi électorale, notamment la forte augmentation du nombre de bureaux de vote. Le gap a été estimé à 17 milliards Ar. La loi de finances rectificative récemment adoptée n'a pas pris en compte cette situation. La ministre Vonintsalama Andriambololona affirme néanmoins que des solutions techniques existent. Un effort est également attendu des partenaires bilatéraux et multilatéraux qui n'ont pas encore débloqué que 50 % des 12 millions de dollars annoncés dans le cadre du Sacem. Le Sommet de l'UA qui s'est tenu à Nouakchott leur a lancé un appel. Considérant que Madagascar est sorti de la crise politique, la communauté internationale a réduit ses appuis, jugeant qu'il appartient désormais au gouvernement de dégager les ressources nécessaires. Si l'engagement pris par la communauté internationale n'est pas tenu, c'est l'impression des professions de foi et des bulletins de vote qui serait principalement impactée.

Dans le cadre du Sacem, l'UE a décidé de fournir une aide supplémentaire d'un montant de 1,5 million d'euros. Au total, l'aide de l'UE s'élève à 3,5 millions d'euros.

Le KMF/CNOE redoute une nouvelle crise en raison des nombreuses zones d'ombre qui subsistent dans les textes qui régissent le processus électoral. Son président, Andoniaina Andriamalazaray, affirme qu'en tant qu'observatoire des élections, il veillera à ce que les textes soient respectés et appliqués, en dépit des lacunes qu'ils comportent. « *Les textes électoraux existent. Mais aucune disposition relative à la phase préélectorale n'est mise en vigueur. C'est le cas, à titre d'illustration, du plafonnement des fonds alloués à la campagne électorale ou encore de la période fixant cette campagne* », relève-t-il. Nonobstant les revendications de la société civile, les nouvelles lois électorales ne font mention ni d'un plafond de dépenses en période de campagne, ni de règles régissant la précampagne qui, grâce à ce vide juridique, profite à quelques candidats potentiels, que ce soit sous forme de meetings, de shows grandioses ou d'inaugurations d'infrastructures. Thierry Rakotonarivo, vice-président de la CENI, a révélé qu'une proposition de texte avait été soumise au gouvernement pour régir les précampagnes mais que cette proposition avait été rejetée.

05/07 - En l'absence de cadre juridique, la CENI s'avoue impuissante à réguler la période de pré-campagne. Les impressionnants shows politiques organisés par Andry Rajoelina dans le Nord-ouest et le Nord-Est interpellent les observateurs qui se disent préoccupés par l'importance des moyens mis en œuvre et s'interrogent sur l'origine des fonds mobilisés. L'ancien premier ministre Jean Ravelonarivo, qui vient de confirmer sa candidature à la présidentielle, a engagé une pré-campagne médiatique qui soulève également des interrogations. L'absence de règlement de la pré-campagne met également à mal le principe de neutralité des lieux de culte. Profitant de son statut de président du comité d'organisation du 50^e anniversaire de la FJKM, Marc Ravalomanana conjugue tournées religieuses et pré-campagne depuis plusieurs mois. Quant au chef de l'Etat, il continue de jouir, avec son parti HVM, d'une domination sans partage sur les médias publics, multipliant sorties officielles et inaugurations.

13/07 - Le président de la HCC soutient à son tour qu'il est impossible de réglementer la période de pré-campagne. La CENI a déjà avoué en début de mois son impuissance à mettre un terme aux dérives de certains candidats qui jouissent d'impressionnants moyens. L'engagement du premier ministre de faire respecter la liberté d'opinion et d'expression des candidats paraît bien dérisoire par rapport aux dispositifs mis en œuvre par certains d'entre eux qui, de plus, n'ont à craindre aucun contrôle portant sur l'origine des fonds dont ils disposent, déplore *L'Express*.

05/07 - Une mission de l'UE séjourne à Madagascar afin d'« explorer les conditions de base en vue d'examiner la possibilité de déployer une mission d'observation électorale ». Des observateurs sont

également attendus de l'UA, de la SADC et de la Francophonie. « *Tout porte à croire ou tout ne fait que confirmer (c'est selon) que l'on est vraiment incapable de conduire, de gérer nos propres affaires sans l'implication de la communauté internationale* », déplore *Midi*.

06/07 - Dépôt des candidatures pour la présidentielle du 1^{er} au 21 août. Campagne officielle du 8 octobre au 6 novembre. En application du décret fixant les modalités d'organisation de la présidentielle, les candidats doivent notamment pouvoir justifier d'une présence sur le territoire d'au moins six mois à la date limite de dépôt des candidatures. Ils doivent être investis par un parti ou une coalition de partis légalement constitués. Les candidats indépendants doivent être parrainés par au moins 150 élus. La caution exigée des candidats est de 50 millions Ar (montant identique à celui de la présidentielle de 2013). Elle ne sera remboursée qu'aux candidats ayant recueilli plus de 10 % de suffrages. Le décret impose la neutralité des membres de l'administration, des membres du gouvernement et des membres de l'exécutif non élus, y compris au niveau des collectivités territoriales (chefs de région, de district...).

08/07 - La HCC et la CENI ne seront pas restructurées ou recomposées avant le premier tour de la présidentielle, regrette *Midi*. Sur la place du 13-Mai, seule la députée TIM Hanitra Razafimanantsoa a mis en cause la neutralité des organes en charge d'organiser la présidentielle et de proclamer le résultat de ce scrutin. Le plaidoyer de l'avocate n'a pas été appuyé par ses collègues du Mapar qui veulent tenir les élections à tout prix, note le quotidien qui constate que depuis la mise en place de la IV^e République la HCC n'a jamais pris des décisions qui mettent en péril le mandat du président Hery Rajaonarimampianina. Il rappelle que l'actuelle HCC est composée de neuf membres dont trois sont nommés par le président de la République, deux désignés par l'Assemblée nationale, deux par le Sénat et deux élus par le CSM dont le président n'est autre que le chef de l'Etat. Le président Jean Eric Rakotoarisoa fait partie des trois membres nommés par Hery Rajaonarimampianina.

Les doutes formulés par *Midi* ont provoqué une vive réaction du président de la HCC, Jean-Eric Rakotoarisoa qui défend vigoureusement l'indépendance de l'institution qu'il dirige.

10/07 - Six hélicoptères sont sollicités de la SADC pour collecter les résultats du 1^{er} tour de la présidentielle. La CENI et la HCC ne disposeront que de 12 jours pour collecter et publier les résultats. La demande de mise à disposition a été adressée à la SADC par l'intermédiaire de l'Afrique du Sud. Les appareils seront rattachés à six hubs électoraux. Sera également mis en place un dispositif d'envoi satellitaire des PV scannés de chaque bureau de vote, permettant de disposer dans les deux jours des premières tendances du scrutin. Une manière de limiter les risques de manipulation des matériaux de vote durant leur transfert.

16/07 - Le premier ministre préoccupé par les conditions matérielles de l'organisation des élections. Lors d'une rencontre à Toamasina avec le bureau régional de la CENI, Christian Ntsay, s'est dit « *conscient des inquiétudes de certains partis politiques et d'une partie de la société civile* » concernant la fiabilité de la liste électorale et les difficultés de distribution des nouvelles cartes électorales. La délivrance des cartes d'identité nationale constitue une autre source d'inquiétude : 11 tonnes d'imprimés nécessaires à leur confection ne seront pas livrées avant fin août. Sur un ton très ferme, le chef de gouvernement a mis en garde sur les risques encourus par les membres et le personnel de la CENI qui se rendraient coupables d'actes répréhensibles, tels que des fraudes ou autres anomalies liées à leur action tout au long du processus électoral. Il a également réitéré ses consignes relatives à la neutralité de l'administration.

17/07 - Signature d'un protocole d'accord entre le KMF/CNOE et Justice et Paix en vue de l'organisation de deux actions de formation : la première destinée aux responsables et militants sur les techniques d'éducation électorale et sur la sensibilisation ; la seconde sur l'exercice du mandat d'observateur électoral et l'observation du processus électoral dans son ensemble. Le partenariat est susceptible de se prolonger pour les législatives. Les deux organismes comptent jouer sur leur complémentarité, la commission épiscopale Justice et Paix disposant d'efficaces relais dans toutes les couches de la population.

20/07 - Le premier ministre saisit la HCC sur la neutralité politique des forces armées. Le demande porte sur l'interprétation de l'article 39 de la Constitution, lequel stipule que « *L'Etat garantit la neutralité politique de l'administration, des forces armées, de la justice, de la police, de l'enseignement et de l'éducation. Il organise l'administration afin d'éviter tout acte de gaspillage et de détournement des fonds publics à des fins personnelles ou politiques* ». *Midi* note que « *comme par hasard* », ces domaines relèvent de ministères que le président de la République avait tenu à confier à des ministres HVM ou proches de la présidence, dans la perspective de la course à la magistrature suprême.

24/07 - L'organe censé contrôler les dépenses de campagne des candidats à la présidentielle - à défaut d'un plafonnement des dépenses - n'est toujours pas en place. Un retard qui inquiète alors que le dépôt des candidatures sera ouvert le 1^{er} août. Cette Commission nationale de contrôle du financement de la vie publique, a été créée par les lois électorales votée en avril. Elle aura à contrôler la légalité des opérations

financières effectuées par le trésorier du candidat sur le compte de campagne. Autrement dit, il s'agira de vérifier si les fonds - nationaux ou étrangers - utilisés durant la campagne - 30 jours avant le premier tour - ne sont pas de l'argent blanchi, ou encore si les dépenses n'ont pas été réalisées à des fins de corruption. Pour effectuer cette mission, deux experts comptables et trois magistrats de la Cour des comptes sont nommés en conseil des ministres. La plateforme de la société civile Rohy doute de la neutralité de cette structure et regrette qu'elle ne soit pas composée d'experts du Bianco et du Samifin. Ses modalités de fonctionnement restent à préciser : quelle juridiction sera saisie en cas d'infraction ? Quel sera son budget pour effectuer des contrôles ? A quelle date sera-t-elle opérationnelle ? *L'Express* se désole de constater que les fonds considérables déjà engagés pour la pré-campagne d'Andry Rajoelina, de Jean Omer Beriziky ou du pasteur Mailhol échapperont à ces contrôles.

24/07 - La CENI et le KMF-CNOE signent une convention de partenariat portant sur l'observation des prochaines élections. La crédibilité de la CENI devrait s'en trouver renforcée, alors que de nombreuses voix se sont élevées pour mettre en doute son indépendance par rapport au pouvoir et aux bailleurs de fonds qui apportent un soutien financier dans le cadre du Sacem.

► Pré-campagne électorale

03/07 - Dama, leader du célèbre groupe Mahaleo, officialise sa candidature à la présidentielle, soutenu par ses collègues artistes. Zafimahaleo Rasolonfondrasolo se présente comme candidat anti système. Elu député en 1992 et 1996, le chanteur, sociologue de formation, est connu pour son répertoire engagé. Il se présentera sous l'étiquette de l'organisation « *valimbanena* » traduit librement en « *redevabilité* ». Point fort de son programme : reconstruire la nation à partir de la base de la société malgache que constituent les Fokonolona.

Selon *Midi*, « *Dama jouit de l'appui incontestable de l'Eglise catholique, lasse des errements des trois candidats prétendus favoris et de la désaffection générale par rapport à la classe politique dominante* ». De plus, il est Betsileo, une ethnie bien représentée parmi l'élite nationale mais toujours absente à la tête du pays.

Après le Nord-Ouest et le Nord-Est, Andry Rajoelina poursuit sa démonstration de force dans l'Est. Très critique par rapport à la fixation du calendrier électoral qui, selon lui, ne respecte pas les préconisations de la HCC et conduit à organiser les opérations du second tour en pleine saison des pluies, il déclare se soumettre à cette décision pour ne pas constituer un facteur de blocage. L'ancien président de la Transition a fait notamment le plein à Fénérive-Est, où la foule a réclamé l'officialisation de sa candidature. D'importantes promesses ont été faites pour résoudre les difficultés socio-économiques de la région, accroître la sécurité et améliorer les voies de communication. Andry Rajoelina a visité 18 districts de Nord-Ouest et du Nord-Est et de l'Est en l'espace de 15 jours. Une tournée effectuée en jet privé et en hélicoptère.

Le parti ADN d'Edgard Razafindravahy et une centaine de formations membres du HFI (Hetsika ho an'ny Fanorenana Iotony ho an'i Madagasikara) s'opposent à toute précipitation dans la tenue d'élections. A l'appui d'une Convention signée à Andohalo fin juin, ils mettent en avant trois préalables : l'organisation d'élections au niveau des Fokontany, la révision de la Constitution et des lois électorales et la mise en place d'un « *mouvement des citoyens pour la refondation* ». Selon *L'Express*, propriété d'Edgard Razafindravahy, ce mouvement enregistre sans cesse de nouveaux ralliements. Parmi lesquels le « *Grand rassemblement des entités fédéralistes* » qui milite contre le centralisme tananarivien. *La Vérité* fustige l'initiative de cette coalition de petites formations politiques qui tentent de faire obstacle à la tenue de la présidentielle et proposent l'instauration d'une nouvelle Transition dont l'objectif serait de jeter les bases d'une refondation de la nation afin de régler les problèmes à l'origine de crises répétitives. Les initiateurs de ce projet tentaient, depuis quelques mois, affirme le quotidien, de faire entendre leur voix lors de différentes réunions politiques, entre autres celles organisées par le Conseil pour le Fampihavanana malagasy (CFM).

09/07 - Marc Ravalomanana se rallie aux partisans d'une « refondation » de la nation (HFI) avant la tenue des élections. Une position qui surprend *Tribune*, étant donné que l'ancien président a accepté l'adhésion de membres de son parti au gouvernement de consensus sensé préparer la présidentielle. Selon la « *Convention d'Andohalo* » à laquelle il dit adhérer, les élections au niveau des Fokontany devraient se dérouler avant toute autre élection et la révision des textes électoraux devrait intervenir avant la présidentielle. Pour certains observateurs, le concept de « *refondation* » reste un terme sans réel contenu, qui ne viserait en réalité qu'à obtenir le report des élections. A ce jour, toutes les initiatives prises en vue de cette refondation ont été vouées à l'échec, fait-on observer, la dernière en date ayant été initiée par le Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM), malgré son statut officiel d'institution de la République.

Le HFI et les partis associés serait en train de mettre en place un véritable mouvement anti-élections, s'alarme *Midi*. Un comité a pour mission d'organiser des « *diabe* » dans la capitale et les régions. L'un des leaders du HFI, Pety Rakotonirina, ancien maire de Fianarantsoa, à la réputation sulfureuse, souligne que ses membres

qui se portent candidats ou soutiennent une candidature seront exclus. C'est le cas, par exemple d'Omer Beriziky, ancien premier ministre, qui a déjà annoncé sa candidature à la présidentielle.

11/07 - Le candidat de l'Eglise Apokalipsy, le pasteur Mailhol, a demandé un avis à la HCC sur la restitution des Ile Eparses à Madagascar. Il affirme que ce dossier fait partie de son programme pour la présidentielle et souhaite qu'une consultation de la population soit faite par référendum, avant les élections.

13/07 - Marc Ravalomanana soigne son image auprès des Eglises. L'ancien président s'est fait discret ces derniers temps, constate *Midi*, alors que son concurrent, Andry Rajoelina s'est lancé dans de gigantesques shows politiques à travers le pays. Jouant de ses fonctions de président du comité de célébration du 50e anniversaire de la FJKM, le président du TIM multiplie les contacts avec les croyants. Il était présent à la nonciature où le nouveau cardinal Désiré Tsarahazana a été accueilli à son retour du Vatican. Il a ensuite assisté à une messe organisée en l'honneur du nouveau prélat.

21/07 - En pré-campagne « officieuse » dans le Nord-Est, à Vohémar, Andry Rajoelina a lancé un appel à la vigilance par rapport aux risques de détournement de voix. « Vérifiez votre nom sur la liste électorale, car certains crient déjà à la victoire alors que l'échéance est encore loin. Il serait question d'inventer 100 noms fictifs par Fokontany. Il faut rester vigilant. Ne laissez personne détourner votre choix », a-t-il martelé. L'ancien chef de la Transition a lancé une pique à l'encontre de ceux qui, comme le mouvement HFI, font tout pour repousser les élections.

25/07 - Le président de la CENI déplore les dérives perpétrées par les candidats déclarés ou pressentis dans le cadre de la pré-campagne mais avoue son impuissance à y mettre un terme, faute de cadre légal. Il en appelle à la responsabilité de ceux qui aspirent à diriger le pays. Dès l'entrée en campagne officielle, la CENI annonce vouloir appliquer la loi avec rigueur et ne pas hésiter à saisir les juridictions compétentes. Un dispositif jugé peu efficace et pas suffisamment dissuasif par certains observateurs qui redoutent que les infractions soient encore plus massives et flagrantes que lors de la campagne de 2013.

30/07 - La période d'ouverture des candidatures à la présidentielle ouvre le 1^{er} août. Une pléthore de postulants est attendue. Marc Ravalomanana est le premier à avoir confirmé sa candidature. Andry Rajoelina devrait le suivre lors d'un grand show politique dans la capitale. Celle de Hery Rajaonarimampianina se précise et ne devrait plus tarder. Il devrait affronter trois de ses anciens premiers ministres : Olivier Mahafaly Solonandrasana, Omer Beriziky et le général Jean Ravelonarivo. Paul Rabary, ministre de l'éducation du précédent gouvernement vient de confirmer sa candidature. Des proches d'anciens présidents pourraient être sur les rangs : la petite fille de Philibert Tsiranana, Eliana Bezaza, l'ex-gendre de Didier Ratsiraka, José Vianey, ainsi que le neveu de l'amiral, l'ancien ministre Roland Ratsiraka. On attend aussi la candidature d'ancien lieutenants de l'amiral comme Tantely Andrianarivo ou José Andrianoelison. Le pasteur Mailhol, chef de l'Eglise Apokalipsy sera sur les rangs, de même que le syndicaliste Claude Raharovoatra. Au total, une vingtaine de candidatures attendues, sans compter des candidatures fantasmées qui ne manqueront pas d'apparaître, en dépit des conditions exigées, notamment un extrait de casier judiciaire n°3 vierge, le versement d'une caution de 50 millions Ar, l'investiture par un parti (ou une coalition de partis) ou le parrainage de 150 élus. *Midi* écrit que bon nombre d'observateurs pensent que malgré les nombreux prétendants, l'élection se jouera entre les trois partis que sont le HVM, le Mapar et le TIM. Pour l'heure, un duel à distance se joue entre Hery Rajaonarimampianina et Andry Rajoelina, qui se lancent piques et attaques personnelles par médias interposés. Marc Ravalomanana se dit victime de mesures discriminatoires dans ses déplacements.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

27/07 - Développement humain : la Grande île est passée du 154^e au 158^e rang mondial en deux ans. Selon le Rapport national sur le développement humain 2018 (RNDH 2018)³, document produit conjointement par le Pnud Madagascar et le ministère de l'économie et du plan dont les dernières données datent de 2015, l'IDH de Madagascar est de 0,512. Le rapport indique que « *les avancées sur le plan social sont insuffisantes face à l'écart de revenu entre le pays et l'Afrique subsaharienne* ». En 2015, le revenu annuel par tête dans la Grande Ile était de 1 320 dollars contre 3 383 pour l'Afrique subsaharienne. Le rapport fait également mention de « *disparités interrégionales préoccupantes* », avec eux régions en queue de classement : Ihorombe et Amoron'i Mania.

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

³ http://www.mg.undp.org/content/madagascar/fr/home/library/mdg/publication_1111.html

14/07 - Jean Christophe Randriarimanana, secrétaire d'Etat à la gendarmerie : « *Tout le territoire de Madagascar peut actuellement être qualifié de zone rouge. La zone rouge ne se limite pas à ces endroits où sévissent plus fréquemment les dahalo. D'autres zones sont également affectées par l'insécurité. Il en est ainsi des zones réputées pour les exportations illicites de nos richesses naturelles, d'autres qui sont la cible de vols de vanille, et d'autres encore qui sont réputées en matière de vindicte populaire. Même nos rues tuent actuellement. Il faut combattre tout cela* », a-t-il lancé, en marge de la sortie de formation d'une promotion d'officiers.

28/07 - Avec plus de 400 déferrements en moins d'un mois dans la capitale, la police nationale a enregistré une performance record en matière de sécurité. Plus de 830 infractions dues principalement au vol et à la consommation de drogue ont été enregistrées depuis le début du mois. Un bilan qui témoigne de la gravité de la situation d'insécurité en milieu urbain.

10/07 - Les habitants des zones rurales de Manja (région Menabe) ont déserté leurs villages depuis mi-juin en raison des attaques de dahalo. Plusieurs expéditions punitives de bandes armées ont semé la terreur dans la population. Après s'être réfugiés dans les forêts, les villageois ont migré vers la ville de Manja, relèvent des responsables religieux. Les cultures sont abandonnées et les troupeaux accaparés par les dahalo lourdement armés. Plusieurs civils ont été abattus. Le commandant de gendarmerie du Menabe annonce l'envoi de renforts.

14/07 - Une centaine de dahalo équipés de kalachnikov affrontent les forces de l'ordre et le fokonolona à Manandriana (région Amoron'i Mania), faisant trois morts chez les assaillants. Les affrontements se sont produits après des heures de poursuite de la bande qui venait de dérober un troupeau. Une partie des assaillants sont parvenus à prendre la fuite.

23/07 - La gendarmerie aux prises avec une bande de cinq dahalo dans le district de Tsaratanàna. La poursuite engagée préventivement à une attaque de village qui avait été annoncée, quatre malfaiteurs ont été abattus.

Accrochage meurtrier dans le district de Betroka. Dix membres d'un fokontany engagés dans la poursuite de dahalo lourdement armés ont trouvé la mort dans une embuscade. La gendarmerie a lancé une opération pour intercepter la bande.

25/07 - Six dahalo ont enlevé quatre employés de la société d'Etat Kraoma à Andriamena-Tsaratanana. Ils exigent le versement d'une rançon de 100 millions Ar pour leur libération. En cas de non-respect du délai accordé pour réunir les fonds, les otages seraient exécutés un à un. Les dahalo ont pris la fuite. Les forces de l'ordre ont bouclé la zone. Les ravisseurs s'opposeraient à la construction, par la société Kraoma, de la route reliant les deux localités et qui nuirait à leurs trafics.

27/07 - Les quatre employés de la Kraoma, enlevés à Brieville Tsaratanàna, ont été libérés. La société a payé la rançon de 100 millions Ar. Les otages auraient subi des maltraitances durant leur séquestration. Un commando spécial a été envoyé sur place pour lancer la chasse aux ravisseurs. Selon *Les Nouvelles*, deux des ravisseurs portaient des uniformes militaires. La rumeur annonce d'autres enlèvements. La société Kraoma a décidé de suspendre ses activités sur le chantier. 7 personnes, dont 3 femmes, ont été appréhendées par la gendarmerie.

25/07 - Une centaine de dahalo armés tuent 5 villageois à Andilamena-Miarinarivo. Plusieurs centaines de bovidés ont été enlevés. Les forces de l'ordre se sont lancées à la recherche des malfaiteurs et de leur butin.

02/07 - Le premier ministre exige que les représentants de l'Etat coordonnent mieux leurs actions dans la lutte contre l'insécurité qui menace gravement les activités touristiques. Les responsables seront évalués sur l'efficacité de leur lutte contre le banditisme. **Il affirme enfin que les actes de vindicte populaire seront sévèrement réprimés.** Un domaine dans lequel, autrefois directeur régional du BIT pour l'océan Indien, le chef de gouvernement s'était montré intransigeant et très actif.

06/07 - Six coupeurs de route armés attaquent un taxi-brousse au sud de Sakaraha, faisant six blessés. Le véhicule, surpris par le barrage, a fait une sortie de route et s'est renversé. Les assaillants ont dépouillé les passagers, plusieurs d'entre eux ont été violentés.

06/07 - Emeutes à Port Bergé. La prison et la caserne de gendarmerie ont été assaillis, des bureaux administratifs incendiés, une maison pillée. 32 suspects ont été transférés à Mahajanaga sous forte escorte, parmi lesquels des mineurs. D'autres individus incriminés sont parvenus à prendre la fuite. Ces troubles ont pour origine un litige portant sur la protection d'une réserve naturelle, il y a une douzaine de jours.

Poursuivis par une association qui s'était portée civile, cinq personnes avaient été arrêtées et placées en détention préventive pour coupes illicites dans l'aire protégée. Des centaines d'individus exigeant la libération des prévenus ont participé à ces saccages.

11/07 - Vingt-neuf émeutiers de Port Bergé devant le parquet de Mahajanga. Ils sont poursuivis pour « rébellion, trouble à l'ordre public et pillages ». Parmi eux, quatre mineurs et une femme.

12/07 - Une suspicion de vol d'enfants vire à l'émeute. Le fokonolona et le comité de vigilance local se sont déchainés sur un groupe de chercheurs de pierres précieuses membres d'une association humanitaire chrétienne, Fanaovantsoa, dans le village d'Antsahondra, à 30 km au nord de Betafo. Les vigiles qui gardaient les accès au local de l'association ont tiré des coups de feu en l'air pour faire reculer la foule. Six gendarmes ont été séquestrés par le fokonolona. A l'origine de ces incidents, la capture par la population de deux conducteurs de 4x4 appartenant à l'association, qui ont été remis à la gendarmerie puis relâchés faute de preuve. Les véhicules de l'association et un véhicule de la gendarmerie ont été détruits. Le village aurait connu une dizaine de disparitions d'enfants depuis l'arrivée sur les lieux de cette ONG. La population réclame le départ de l'association, suspectée de se livrer à des trafics d'enfants. 10 personnes, dont les deux chauffeurs de 4x4, ont été transférés en lieu sûr par les forces de l'ordre.

Deux perquisitions ont été menées dans les locaux de l'association, sans résultat. Dix de ses membres ont été auditionnés. La population a tenté de mettre le feu à la savane à proximité de son siège. Un jeune homme, qui affirme avoir été enlevé par les présumés voleurs d'enfants, n'a pas répondu à la convocation. L'association a porté plainte pour « accusation sans fondement ».

23/07 - Trafic d'êtres humains dans le Vakinankaratra. Une adolescente de 14 ans aurait été vendue 150 millions Ar à un trafiquant. La gendarmerie a interpellé quatre membres d'un réseau qui sévissait sur un marché dans le district de Mandoto. Ils ont été incarcérés à Antsirabe. Un cinquième complice présumé a été arrêté dans le district de Betafo et placé en garde à vue. La jeune fille aurait été envoutée avant d'être mise en vente. Alertées, les forces de l'ordre se sont fait passer pour des acheteurs potentiels afin de pouvoir appréhender le réseau mafieux qui a reconnu, au cours de l'interrogatoire, avoir déjà vendu une adolescente de 15 ans pour 300 millions Ar. La disparition d'une dizaine d'enfants avait déjà été signalée dans le fokontany de provenance des personnes interpellées. L'affaire serait sans lien avec les suspicions de trafics d'organes qui ont secoué récemment le district de Betafo.

16/07 - Menaces de vindicte populaire à Andapa et Bealanana. A Andapa, un aide-chauffeur de taxi-brousse s'est emparé du volant et a écrasé une femme dans les rues de la ville et a failli happer des piétons. La police est intervenue in extremis pour éviter le lynchage du coupable qui est parvenu à prendre la fuite. A Bealanana, un homme, propriétaire de volaille, s'en est pris à un élève accusé de vol en le violentant et en lui plantant un clou dans le crâne. Redoutant la vindicte populaire, le propriétaire a trouvé refuge au commissariat. Voulant se faire justice, la population a pris d'assaut le commissariat. Les forces de l'ordre n'ont pas pu s'y opposer et le propriétaire a été à son tour roué de coups et a dû subir le même châtiment que l'élève.

18/07 - Une suspicion de vol d'organes et d'ossements humains à Betafo provoque une vindicte populaire à l'encontre d'un opérateur économique et se solde par deux morts et trois blessés. La population s'est livrée au pillage des biens du suspect et de ses proches. Sa maison a été incendiée ainsi que son véhicule et trois de ses magasins situés à Antsirabe. Les forces de l'ordre ont fait usage de grenades lacrymogènes. Les troubles sont survenus après un appel au secours qui aurait été lancé par un individu prisonnier de l'appartement de l'opérateur et retrouvé à terre et ensanglanté. L'opérateur avait déclaré à la gendarmerie peu avant le soulèvement qu'il avait été victime d'une attaque à main armée et se serait défendu pour échapper à la mort, blessant son agresseur. L'opérateur a pris la fuite pour échapper à la vindicte populaire. Son épouse, blessée a été hospitalisée. On déplore le décès d'un enfant de 3 ans et demi. Sept personnes ont été interpellées pour pillages. Un couvre-feu est en vigueur à Betafo où la tension reste forte plusieurs jours après ces événements.

18/07 - A Vavatenina, une coupure de courant durant la diffusion de la finale de la coupe du monde de football a déclenché un soulèvement populaire. Le siège de la Jirama a été saccagé et a échappé à une tentative d'incendie. La centrale thermique située au centre-ville a été mise à mal, les employés ont pris la fuite, provoquant une coupure générale d'électricité. Les forces de l'ordre, soucieuses de rétablir le calme, n'ont procédé à aucune interpellation. La population est excédée depuis plusieurs mois par les délestages tournants, suite à une panne de générateur.

24/07 - A Belo sur Tsiribihina une vengeance villageoise fait sept morts. Une bande d'individus originaires de l'Androy, dont l'un des leurs avait été assassiné, a pris l'assaut un village pour se faire justice et ôter la vie à une personne soupçonnée du meurtre. Fortement mobilisée, la population a repoussé les assaillants. Sept

morts ont été dénombrés. Les forces de l'ordre ont organisé un rituel de conciliation pour prévenir de nouveaux débordements.

27/07 - A Fierenana-Moramanga, deux anciens détenus multirécidivistes ont été brûlés vifs par la foule. A l'origine, un vol avec effraction au domicile d'une famille commis par cinq individus armés, qui ont violé leur fille adolescente. Les villageois se sont lancés à leur poursuite. Trois malfaiteurs ont été capturés, deux d'entre eux ont tenté de s'enfuir. Rattrapés, ils ont été brûlés vifs. Le troisième a été livré à la gendarmerie. Selon *Les Nouvelles*, les bandits étaient au nombre de sept et l'adjoint au maire aurait été fusillé à bout portant à son domicile, ainsi que son frère et ses parents. L'épouse de l'adjoint et sa sœur auraient été abusées sexuellement avant d'être relâchées.

03/07 - L'opérateur économique d'origine indienne, Nizar Pirbay, enlevé le 8 juin à Toamasina, a été relâché par ses ravisseurs. On ignore si une rançon a été versée. L'enlèvement s'était produit malgré la présence à ses côtés de deux militaires chargés de sa protection. Aussitôt libéré, ses body-guards ont été révoqués.

06/07 - Un opérateur économique indo-pakistanaï a été enlevé à Mahajanga. Il était à bord de son 4x4 quand les kidnappeurs l'ont séquestré et l'ont transféré sur un tricycle. Une rançon de 16 millions Ar aurait été exigée mais le captif a réussi à s'enfuir. Une enquête est en cours.

07/07 - Une indopakistanaïse, Sabera Vasram, épouse du directeur de la société de diffusion automobile Sodiana, a été enlevée par cinq hommes cagoulés et armés de kalachnikov à Ivandry, quartier résidentiel de la capitale. La vitre de la voiture de la victime a été brisée avant de l'embarquer dans un véhicule aux vitres fumées. Les agents de sécurité ont tenté de riposter en fermant tous les portails mais sous la menace des armes ils ont été contraints de laisser s'échapper les malfaiteurs. La Cellule mixte d'enquête a été saisie. Selon le Collectif des Français d'origine indienne de Madagascar, 120 enlèvements ont été comptabilisés sur deux décennies. Pour le début de cette année, on compte déjà huit enlèvements.

09/07 - Après 31 heures de séquestration, Sabera Vasram a été libérée contre remise d'une importante rançon. La communauté indienne a fait le choix de conduire seule les négociations avec les ravisseurs afin, a-t-elle expliqué, de protéger la vie de l'otage.

L'Express est convaincu que les commanditaires de ces affaires de kidnapping bénéficient de protections à un haut niveau et qu'il existe des complicités au sein des forces de l'ordre. Le quotidien s'interroge sur la destination des fonds provenant des fortes rançons exigées et s'étonne qu'aucune enquête n'ait été ouverte par le Samifin.

13/07 - Pour Midi, le fléau des enlèvements ne concerne pas que les karana. De nombreux rapt ont lieu un peu partout, sans couverture médiatique. « *Les malfaiteurs agissent impunément et n'ont aucune préférence dans le choix de leurs victimes. Ils ne libèrent leurs victimes qu'après remise de rançons* ».

14/07 - Nouvelle arme des dahalo dans le Menabe : les enlèvements contre rançon. La pratique, apparue en mai 2017, prend de l'ampleur. Une vingtaine de cas ont été enregistrés en un an. Le montant des rançons exigées oblige les villageois à se cotiser pour obtenir la libération de leurs proches. Le gouvernement annonce l'installation dans la région de deux bataillons interarmes

14/07 - Une bande de dahalo prend un bébé en otage à lakora (Ihorombe). Pris en chasse par la gendarmerie et le fokolonona, les malfaiteurs, sentant la situation leur échapper, ont abandonné dans leur fuite l'otage et le troupeau volé. Les recherches se poursuivent pour les retrouver dans cette zone montagneuse, difficile d'accès.

16/07 - L'ambassade de France demande aux autorités de redoubler d'efforts dans la lutte contre les enlèvements. Des actes qui se multiplient et touchent désormais des femmes et des enfants. Le phénomène n'est pourtant pas nouveau et il a été abordé par plusieurs ambassadeurs de France ces dernières années lors des réceptions organisées à l'occasion de la fête nationale française. En 2014, François Godlbatt, peu avant d'être déclaré persona non grata, avait même remis aux autorités une liste de personnes soupçonnées d'être les commanditaires de ces rapt. Les observateurs s'accordent à considérer qu'à la tête de ce réseau se trouvent des personnes puissantes et haut placées. Les ministres des affaires étrangères et de la défense se disent ouverts à toutes formes de coopération mais déplorent que les familles des victimes soient généralement réticentes à fournir des informations aux autorités.

24/07 - Enlèvement de l'opérateur économique indo-pakistanaï Abdoul Aziz Mansour dans un quartier de la capitale. Le gérant d'un magasin d'électroménager regagnait en voiture son foyer. Le rapt n'a été signalé

à la police que 48 heures après. Le véhicule a été retrouvé abandonné. Le Collectif des français d'origine indienne promet une forte récompense à qui pourra donner des renseignements fiables.

30/07 - Abdoul Aziz Mansour, enlevé le 19 juillet, a été libéré contre forte rançon dont le montant n'a pas été révélé. Les forces de l'ordre ont été mise à l'écart durant toute la négociation et les circonstances de sa libération n'ont pas été divulguées.

30/07 - Un magasin de Mahajanga appartenant à une Indopakistanaise a été la cible d'un braquage. La propriétaire a été agressée à coup de hache. Sa fille, une adolescente de 14 ans, a été étranglée et des marchandises et de l'argent ont été dérobés. La propriétaire a été grièvement blessée au visage.

30/07 - Lutte contre la recrudescence des kidnappings : les forces de l'ordre ont lancé l'opération « Force de frappe » dans la capitale. 23 présumés kidnappeurs ont été arrêtés en une semaine. 11 d'entre eux ont été placés sous mandat de dépôt. Deux autres ont été abattus pendant un accrochage avec les forces d'intervention. « *Ce ne sont pas seulement des petites mains qui ont été appréhendées, au moins deux sont de multirécidivistes et sont recherchés depuis plusieurs années,* précise une source au sein de la police. *Reste à affiner les enquêtes pour mettre la main sur ceux qui sont à la tête de ces réseaux* ». L'ensemble des services de la police judiciaire et de la brigade criminelle a été mobilisés pour cette opération. Un chef fokontany figure parmi les individus incarcérés. Il faisait fonction d'informateur et recelait les fusils d'assaut utilisés dans les opérations de kidnapping. Il serait impliqué dans au moins quatre rapt. Six autres individus sont recherchés depuis 2016 par le service des affaires criminelles.

► Justice, gouvernance

02/07 - Le ministère de la justice lance un concours sur la « culture de l'excellence » pour redorer son blason et reconquérir la confiance des justiciables. Les opérations se dérouleront jusqu'au 20 octobre. Tous les chefs de Cour sont appelés à s'y associer. Ils seront jugés sur quatre critères : leadership, compétences techniques, gestion budgétaire et intégrité. Les dossiers en souffrance devront être apurés, les décisions mieux étayées et le pourcentage de prévenus détenus réduit. Le concours est financé par le Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix, à travers le projet « *Institutions démocratiques intègres représentatives et crédibles* » (IDIRC).

03/07 - La CNIDH réclame l'abolition des privilèges statutaires de certains corps de la fonction publique en matière de poursuites pénales. Elle cite en exemple le blocage intervenu dans l'affaire de l'expédition punitive des 45 policiers dans le village d'Antsakabary, en février 2017. Une exception qui porte atteinte au principe d'égalité de tous devant la loi et la justice. Le communiqué de la CNIDH a été publié à l'occasion de la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture. Plus d'un an après ces faits qui ont provoqué une vive émotion au niveau national comme international, le dossier serait bloqué au niveau des instances judiciaires, les poursuites à l'encontre de policiers, hormis les cas de crime et de flagrant délit, ne pouvant être engagées qu'avec l'autorisation du ministre de la sécurité publique. Une autorisation qui n'aurait pas encore été délivrée. La CNIDH élargit le débat en demandant l'abolition de tous les privilèges statutaires dont bénéficient certains corps de la fonction publique et qui font obstacle au droit de chacun de pouvoir se faire rendre justice. Ces privilèges n'ont pas de raison d'être dans un régime démocratique et un Etat de droit, ils sont contraires à toutes les conventions internationales auxquelles Madagascar est partie.

04/07 - L'AFD débloque un crédit non remboursable de 5 millions d'euros en faveur de la modernisation et de l'efficacité du service public de la justice. Il s'agit du premier financement que l'AFD accorde à ce secteur. Le projet, d'une durée de 4 ans, permettra également l'amélioration du fonctionnement de l'administration pénitentiaire. Les maisons centrales d'Antanimora et de Manjakandriana seront les premières bénéficiaires. Le projet permettra enfin de poursuivre le travail engagé pour la sécurisation des concours d'entrée dans les écoles de la magistrature et de l'administration pénitentiaire.

L'association des médiateurs et ombudsmans francophones plaide pour l'élargissement des compétences de la médiation. Instaurée par une ordonnance de 1992, cette institution dispose de faibles marges de manœuvre. Le représentant de l'association, le médiateur du Burundi, en visite à Madagascar, souhaiterait notamment que son homologue malgache puisse intervenir dans les affaires ayant trait au rapprochement des forces politiques et sociales et à la réconciliation.

30/07 - A Soalala, l'application du Dina (pacte villageois) vire au racket de la population. Des représentants de fokolonona ont déposé plainte auprès de la gendarmerie, qui a convoqué le chef de district, lui intimant l'ordre de prendre des mesures. La population reproche aux responsables de l'application du dina de s'arroger des droits exorbitants, de procéder à des contrôles musclés et d'imposer de fortes amendes sous menace de représailles.

26/07 - Des cas d'apatridie subsistent dans différentes régions, selon une étude de Focus Development Association soutenue par l'UNHCR. Le code de la nationalité ne permettrait pas l'obtention de la naturalisation pour les apatrides, selon un juriste membre de l'association.

13/07 - Installation des membres de la Chaîne spéciale de lutte contre le trafic de bois précieux. Venant après la mise en place du Pôle anti-corruption (PAC) d'Antananarivo, cette juridiction d'exception a pour vocation de renforcer la répression de l'exploitation, du stockage, du transport et du commerce de ces essences. Des peines de 10 à 20 ans de travaux forcés pourront être prononcées, assorties « *obligatoirement* » d'une amende forfaitaire de 50 à 100 millions Ar. Aucune condamnation ne pourra être assortie de sursis ou de circonstances atténuantes. Le traitement des dossiers bénéficiera d'une procédure accélérée qui ne devra pas excéder 6 mois. Selon une source au sein de la société civile, 79 dossiers étaient en cours d'instruction sur ce sujet à fin octobre 2016. Aucun n'aurait encore été jugé. La Chaîne spéciale aura à les reprendre en main. De nombreux trafiquants et complices ayant fait l'objet de dénonciation n'auraient pas encore été poursuivis. La création de cette juridiction était exigée de la CITES, qui avait fixé la date limite à fin juillet 2018. La garde des Sceaux prévient les membres de la Cour qu'il leur faudra beaucoup de courage pour résister aux pressions, menaces et tentatives de corruption qui ne manqueront pas, de la part de « *gros poissons* » qui jusqu'ici n'ont jamais été inquiétés et qui disposent d'importants moyens financiers. Outre la Cour, la Chaîne pénale disposera de brigades mixtes d'enquête implantées dans les localités sensibles. Elles pourront intervenir sur plainte et dénonciation mais aussi se saisir d'office. Un dossier reste à ouvrir, qui n'a fait pour l'heure l'objet que d'une enquête menée par le Bianco : celle de la saisie d'une importante cargaison de bois de rose à Singapour en 2014. « *La plus grosse saisie au monde* », souligne la ministre. L'exportation illégale avait été rendu possible par l'établissement de faux documents.

Tribune écrit : « *Plusieurs dispositions juridiques ont déjà été prises pour lutter contre le trafic des bois précieux, notamment une ordonnance de 2011 ou encore un décret du 31 mars 2010. Ces deux dispositions n'ont pas freiné le trafic et les dernières saisies effectuées par l'Etat comprenaient en grande partie des bois déjà saisis, marqués et stockés et donc normalement sous la surveillance de l'Etat. Des personnes gravitant dans les hautes sphères de l'Etat, ou des proches des dirigeants successifs sont soupçonnées d'alimenter tout un réseau mafieux* », notamment en relation avec la Chine.

09/07 - Christian Ntsay effectue sa déclaration de patrimoine auprès de la HCC. Les nouveaux membres du gouvernement devront également se plier à cette obligation. Fin 2017, la HCC avait reçu 258 déclarations de patrimoine pour un total de 266 assujettis. Parmi les récalcitrants, deux membres du gouvernement, quatre députés et deux sénateurs. Le Bianco pour sa part avait reçu 9 976 déclarations pour 13 139 assujettis.

12/07 - Le rapport d'investigation du Bianco pour le 1^{er} trimestre 2018 a été publié. 53 enquêtes ont été ouvertes, dont sept portent sur des ministres en exercice à l'époque. Le plus grand nombre de ces enquêtes ont été ouvertes grâce à des informations recueillies via les réseaux sociaux et les médias, souligne le DG du Bianco, Jean Louis Andriamifidy. Cela concerne notamment l'ouverture d'enquête sur six ministres. Le rapport mentionne le placement sous mandat de dépôt le 5 avril de l'ancien ministre des finances du 1^{er} gouvernement de la IV^e République, Jean Razafindravonona, soupçonné d'être impliqué dans une affaire de détournement de fonds. Ont été auditionnés également un ancien ministre de l'aménagement du territoire sous la Transition pour la vente d'une résidence d'Etat et la précédente ministre de la justice pour la destruction des copies du concours de l'Ecole nationale des magistrats et des greffes, cette dernière sur plainte déposée par le SMM et la CNIDH.

14/07 - Affaire Riana Andriamandavy : la SSM interpelle le Bianco. Une délégation de la Solidarité Syndicale de Madagascar (SSM) conduite par la présidente du SMM, Fanirisoa Ernaivo, s'est rendue au Bianco pour l'interpeller sur les dossiers en instance qui font l'objet de plaintes, notamment celui relatif à l'affaire Riana Andriamandavy VII. « *Le Bianco n'a pas encore donné suite aux plaintes déposées contre cette personnalité récemment nommé membre du gouvernement* », a déploré la magistrate, citant également les affaires impliquant d'autres personnalités, entre autres Claudine Razaimamonjy.

14/07 - Malgré l'approbation d'un nouveau décaissement de 44,25 millions d'euros au titre de la FEC, le conseil d'administration du FMI enjoint Madagascar de renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption. Le Fonds réitère sa demande de voir adoptée au plus vite la loi sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que la loi sur le recouvrement des avoirs illicites, textes qui restent bloqués à l'Assemblée nationale depuis novembre 2017 après avoir attendu une année au niveau du gouvernement. Les textes ont été inscrits à l'ordre du jour de toutes les sessions mais leur examen a été sans cesse reporté faute de quorum. Les membres de la commission juridique désertent l'Assemblée à chaque rendez-vous fixé par le ministère de la justice, le Bianco et le Samifin, constate la presse. Elus en 2014, les parlementaires ne disposent plus que d'une session ordinaire pour rattraper des mois de tergiversation.

18/07 - La direction générale des impôts et le Samifin signent une convention de partenariat en vue d'améliorer l'efficacité de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, tout en améliorant les rentrées fiscales. Les fraudes de cette nature constituent un manque à gagner considérable pour le budget de l'Etat, selon une étude de la Banque mondiale de 2014. Mais l'importance croissante prise par le secteur informel favorise largement le blanchiment et l'évasion fiscale. Le Samifin déplore à nouveau que l'examen de la proposition de loi sur le blanchiment, déposée à l'Assemblée depuis plusieurs mois, soit sans cesse reporté pour des raisons inexpliquées.

19/07 - Le Samifin, qui célèbre son 10^e anniversaire, présente son rapport d'activités 2017. Son directeur, Boto Tsara Dia Lamina, révèle l'implication de hautes personnalités dans diverses fraudes et exportations illicites de bois de rose. L'un d'eux, opérateur économique, a été cité dans les Panama papers en 2016. Il a été également poursuivi en 2017 par la justice d'un Etat de l'UE pour enrichissement illicite, fraude fiscale et blanchiment d'argent. Boto Tsara Dia Lamina se refuse à donner des noms, tenu, dit-il, par le secret de l'enquête mais le portrait-robot est très précis et permet d'identifier sans doute possible une personnalité proche de l'ancien président de la Transition, note *L'Express*⁴.

En 2017, 107 « *déclarations d'opérations suspectes* » ont été transmises à la justice par le Samifin pour un montant de 233 milliards Ar mais une seule a abouti à un règlement définitif. Un piètre résultat qui s'expliquerait par l'inadaptation des textes de 2004 sur le blanchiment d'argent, toujours en attente d'actualisation. Dans la proposition de loi en attente d'adoption, les infractions liées au blanchiment d'argent ne seraient plus considérées comme des crimes mais comme des délits, ce qui devrait accélérer le traitement des dossiers. Les instruments juridiques actuels ne sont pas conformes aux exigences du Groupe d'action financière (Gafi) auquel appartient la Grande île. « *Depuis cette année 2018, Madagascar fait l'objet d'un suivi renforcé par les institutions internationales spécialisées dans la lutte contre le blanchiment d'argent* », a souligné le DG du Samifin.

18/07 - Le Bianco va aider la Jirama à élaborer un plan d'action anti-corruption. La convention signée permettra de former et de sensibiliser les agents à la lutte contre la corruption. Le Bianco contribuera à la mise en œuvre des recommandations issues des travaux d'analyses du système et des procédures, tout en proposant des recommandations pour éliminer les opportunités de corruption. La Jirama facilitera la collecte des données nécessaires à l'analyse des risques liés à la corruption et aux opérations d'investigation.

19/07 - Des enquêtes liées aux suspicions de corruption impliquant des responsables de la mairie d'Antananarivo sont entre les mains de l'Inspection générale de l'État. Le Bianco en attend les résultats, pour entrer en action. Ces suspicions d'actes de corruption ont été révélées au grand public pour la première fois en 2017 par la conseillère municipale d'opposition, Lalatiana Ravololomanana, qui a dénoncé des zones d'ombre dans l'attribution de marchés et une suspicion de détournement des recettes venant de l'opération « *permis de construire* » initiée en 2016, ainsi que sur les recettes perçues de l'exploitation de parkings par la société Easy Park.

20/07 - Madagascar obtient la moyenne en matière de gouvernance (5,1/10) et se place au 61^e rang sur 129 pays dans le classement de Bertelsmann Stiftung's Transformation Index (BTI)⁵. La Grande île a gagné 48 places depuis 2014, date à laquelle sa note était de 3,6. Les informations produites tous les deux ans par cette fondation font partie intégrante des sources constitutives de l'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International. L'indice est composé de quatre critères. Le critère « *utilisation efficace des ressources* » (humaines, financières, organisationnelles) constitue le maillon faible de la Grande île. Son meilleur critère : la coopération internationale.

25/07 - XVI^e Sommet de la Francophonie de novembre 2016 : encore des factures impayées. La médiation de la République a présenté le rapport de ses activités au titre de l'année 2017 aux autorités, dont le président du Sénat, la présidente de la CNIDH ainsi que la ministre de la justice. Monique Andreas Esoavelomandroso a fait savoir que 140 doléances sont parvenues à l'institution. Elles concernaient pour la plupart l'absence de paiement par l'Etat de factures des prestations de services rendues au profit de l'administration. La médiation a reçu, entre autres, un dossier de dépenses afférentes au XVI^e Sommet de la Francophonie présenté par la gérante d'une société ayant participé à la réalisation de cet événement international. Les autres réclamations se rapportent notamment à la méconnaissance des textes en vigueur. Certains dossiers concernent la lenteur des procédures judiciaires ou encore le sentiment d'injustice éprouvé par les usagers de la justice dans le traitement de leurs dossiers.

⁴ Il s'agirait de Mamy Ravatomanga, PDG du groupe Sodiat, considéré comme le financier du régime de transition. Voir aussi l'article de L'Express.fr : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/quand-l-argent-malgache-finit-a-leval-lois_2005995.html

⁵ https://www.bertelsmann-stiftung.de/fileadmin/files/BSt/Publikationen/imported/leseprobe/LP_978-3-86793-797-9_1.pdf

► Santé, personnes handicapées

06/07 - Epidémie de peste 2017 : 2 671 cas, plus de 200 décès. C'est, selon l'OMS et le ministère de la santé publique, le nombre de cas toutes formes confondues (bubonique et pulmonaire), et le nombre de décès dus à la peste, lors de la dernière saison pesteuse. La lutte contre la peste doit être renforcée et mieux coordonnée, annonce le premier ministre. « *Cette flambée épidémique de grande ampleur a failli paralyser la plupart des actions de développement et tous les aspects de la vie quotidienne du pays* », a-t-il rappelé. La nouvelle saison pesteuse débute au mois d'août. Le représentant de l'USAID a annoncé l'apport de 810 000 dollars supplémentaires à la lutte contre la peste à Madagascar. Précédemment, cette institution avait déjà injecté 3,5 millions de dollars.

09/07 - Le ministère de la santé va procéder à l'assainissement des hôpitaux et cliniques privés. Certains établissements fonctionnent sans avoir effectué de déclaration, d'autres ont effectué une extension d'activité sans y être autorisés, ce qui peut mettre en danger la vie des patients. Des centres de dialyse « *sauvages* » se sont ouverts ainsi que des établissements pratiquant des échographies sans disposer des personnels habilités à effectuer l'interprétation des résultats. Les médecins fonctionnaires devront se consacrer en priorité aux patients des hôpitaux publics, même si leur statut les autorise à exercer également dans le privé ou à leur compte.

28/07 - L'insécurité met en péril l'immunité des enfants. Dans plusieurs régions, le taux de couverture vaccinale est de l'ordre de 50 % et connaît une régression. En cause, l'insécurité et l'éloignement des enfants des formations sanitaires. Certains villages sont à plus de 100 km d'un centre de santé et les déplacements des agents de santé sont risqués. Des familles victimes de l'insécurité fuient leur village et leurs enfants ne sont plus suivis. En zone urbaine, le taux de couverture vaccinale ne progresse plus. Ce taux est de 75 à 80 % au niveau national alors que la recommandation de l'OMS est de 90 %. Le maintien du statut « *polio free* » de Madagascar, obtenu non sans peine, pourrait être remis en cause si le Programme élargi de vaccination (PEV) en cours ne permet pas de redresser la situation.

06/07 - La Plateforme des fédérations des associations de personnes handicapées poursuit la mise en œuvre du projet Tomady dans quatre régions : Vakinankaratra, Atsinanana, Atsimo-Andrefana et Analamanga. Ce projet se fixe deux objectifs : faire pression pour la **mise en œuvre de la Convention internationale sur les personnes handicapées** et agir pour une meilleure insertion socioprofessionnelle de ces publics. Martial Manana, président de la Plateforme, déclare : « *Malgré quelques initiatives, la Convention n'est pas encore totalement mise en œuvre à Madagascar bien que la Grande île l'ait adaptée. Ne serait-ce qu'en ce qui concerne le cadre juridique* ».

► Droits des femmes

01/07 - La légalisation de l'avortement fait l'objet d'un débat, rapporte RFI. A Madagascar, l'avortement est un crime, puni par le code pénal découlant de la période coloniale, hérité lui-même du code Napoléon de 1810. En décembre dernier, il y a bien eu une tentative, au Parlement, de dépénaliser l'avortement thérapeutique. En vain. A l'approche de l'élection présidentielle, l'association Nifin'Akanga – du nom d'une plante abortive très utilisée à Madagascar – qui se bat pour la légalisation de l'IVG, relance le débat. Elle espère inciter les candidats à prendre position sur ce sujet de société. « *L'avortement à Madagascar, c'est un sujet tabou. Mais c'est plus que ça, c'est beaucoup d'hypocrisie !* » autour d'un sujet majeur de santé publique, témoigne une participante du débat organisé par l'association. Un problème difficile à quantifier, tant la question est délicate. Dans la salle, les langues se délient et les esprits s'échauffent. « *Eloignez les rosaires des ovaires !* », scande un participant. « *Le débat ne relève pas du sacré, mais d'un problème de santé publique* », s'insurge un autre. « *Assez souvent, il y a des femmes qui viennent nous voir, mais... euh, puisqu'on ne pratique pas [l'avortement], on propose autre chose quoi* », explique, hésitant, le docteur Eric Andrianasolo, président de l'Ordre des médecins. Il ne peut pas dire ce qu'il propose aux femmes en question, car « *c'est très compliqué d'en parler librement, encore aujourd'hui. C'est un sujet tabou et pour [les] médecins, et bien, on ne peut pas prendre le risque de parler de ça ou de pratiquer ça, car on risque d'aller en prison.* » Aujourd'hui, les personnes qui pratiquent l'avortement encourent jusqu'à dix ans de prison et 5 700 euros d'amende. Les patientes, elles, risquent jusqu'à deux ans de prison et 570 euros d'amende. Pour Mireille Rabenoro, présidente de la CNIDH, la dépénalisation de l'avortement est avant tout un problème électoral : « *Il y a les calculs des politiciens qui ont peur de perdre une partie de leur électorat, surtout des voix influentes comme celles de l'Eglise. Ils préfèrent rester dans le statu quo pour ne rien risquer du tout* ». Les avortements, tous pratiqués de manière clandestine, entraînent si ce n'est la mort, des complications souvent irrémédiables pour les femmes qui y ont recours.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles, trafics, environnement, questions foncières

03/07 - « De nombreux efforts restent à faire afin d'atteindre le niveau de progrès satisfaisant permettant à la Grande île d'obtenir le statut de 'pays conforme' aux normes EITI d'ici à la fin de 2019 », a déclaré Daniella Randriafero, secrétaire exécutif de l'EITI Madagascar. Pour mémoire, quinze recommandations ont été émises par le secrétariat international de l'EITI pour que Madagascar puisse atteindre le niveau de progrès satisfaisant. Entre autres, l'implication de la société civile dans la divulgation des informations inscrites dans les rapports EITI destinés au grand public, afin qu'il y ait une transparence effective dans le secteur extractif. Pamphile Rakotoarimanana, directeur général des mines, s'engage à prendre en compte ces recommandations. Certaines d'entre elles le sont déjà dans le rapport sur l'exercice fiscal 2017 remis à l'EITI, affirme-t-il.

17/07 - La société Ambatovy va verser près de 49 milliards Ar aux communes touchées par l'exploitation de nickel et de cobalt à titre de ristournes portant sur la période 2012 à 2017, annonce le chef de l'Etat. Ces collectivités sont réparties entre le site d'exploitation minier et l'usine située à Toamasina. Aucune précision n'a cependant été donnée sur les échéances de paiement de ces arriérés mais un déblocage exceptionnel de 20 % de ce montant sera opéré immédiatement. Sur les 2 % de redevances minières que l'entreprise doit verser au budget de l'Etat, 1,6 % sont destinées aux collectivités locales (communes, régions et provinces). Par ailleurs, le chef de l'Etat a annoncé que le projet Ambatovy va financer le traitement des déchets, le nettoyage, et l'électricité pour la ville de Toamasina, pour un montant de 2,5 millions de dollars.

21/07 - Bras de fer entre les agriculteurs et la société d'extraction d'ilménite QMM⁶. Cette entreprise, détenue à 80 % par le groupe canadien Rio Tinto, exploite ce minerai à Tolagnaro depuis 2005. Près de 2 500 agriculteurs et pêcheurs disent ne pas avoir reçu les compensations que la société leur doit pour l'exploitation de leurs terres. Une délégation, conduite par l'association « *Mpamboly mitambatra* » s'est rendue à Antananarivo, espérant pouvoir faire entendre leur voix auprès des autorités. Elle indique que l'accord passé avec QMM en 2005 prévoyait une compensation de 260 euros par an pour chaque agriculteur pendant les 40 ans d'exploitation de leurs terres par la société. A ce jour ils n'ont reçu que 50 euros en 2015 et 13 centimes d'euros par m² de terre en 2016. « *QMM n'a jamais respecté ce qui était convenu et, je suis désolée, l'Etat laisse faire* », déclare Zo Randriamaro, coordinatrice du CRAAD-OI. « *Si on n'obtient rien au niveau national, nous sommes prêts à les accompagner pour porter l'affaire au niveau international, si QMM veut en arriver là* », poursuit-elle. Au mois de mai, les habitants des trois communes concernées ont organisé une manifestation qui s'est soldée par l'arrestation de quatre d'entre eux et leur condamnation à un an de prison avec sursis. Une peine assortie d'une amende d'un million Ar chacun.

21/07 - Des associations protestent contre l'usage jugé abusif de déclarations d'utilité publique au profit du projet Toliara Sands⁷. Le collectif Tany, le CRAAD-OI et l'association MAZOTO dénoncent la signature, par le conseil des ministres du nouveau gouvernement d'un décret déclarant d'utilité publique les travaux d'exploitation dans le périmètre des sites miniers de Toliara Sands situés sur deux communes et portant acquisition par voie amiable ou par expropriation des parcelles de terrain et/ou immeubles touchés par ces travaux, « *au détriment des membres des communautés concernées qui seront obligés de quitter des terres qui étaient leur propriété et leur moyen de subsistance traditionnel* ». Le conseil des ministres du 11 avril 2018 avait déjà adopté un décret déclarant d'utilité publique les travaux de construction des infrastructures portuaire et routière reliant le nouveau port au site minier situés à 50 km au Nord de Toliara. Les associations dénoncent « *l'usage de plus en plus abusif de la déclaration d'utilité publique au bénéfice des intérêts privés étrangers* ».

26/07 - Un homme politique local, Isaac Mamonjisoa, dénonce l'exploitation illicite de l'or par une société chinoise dans le district de Maevatanana, alors qu'un arrêté de mars 2018 pris par le ministère des mines a déclaré zone réservée un ensemble de carrés miniers situés dans le district. Une convention aurait été signée avec cette société qui met en œuvre de gros moyens, au détriment des petits exploitants miniers. « *Les ressortissants chinois qui exploitent la zone ont des visas de touriste* », affirme-t-il.

05/07 - Rejetée par la HCC en début d'année, la loi sur les ZES a été remaniée mais sa validation se fait attendre. Freddie Mahazoasy, porte-parole d'un important projet multisectoriel dans le Nord, sur le plateau

⁶ Cf. Le communiqué du CRAAD-OI et du Collectif Tany : <https://p7.storage.canalblog.com/77/16/448497/120832999.pdf>

⁷ Cf. Blog Justmad - <https://p2.storage.canalblog.com/27/59/448497/120809834.pdf>

d'Andrakaka (région Diana), fait part de son impatience. Les investisseurs menacent de se retirer si la validation du texte tarde à venir. Les populations locales craignent de ne pas pouvoir bénéficier des engagements sociaux qui seront exigés des opérateurs, rapporte *L'Express*.

La nouvelle ministre de l'aménagement du territoire, Christine Razanamahaso, tente de poursuivre les auteurs de remblayages illicites de rizières et de marécages dans la basse ville d'Antananarivo. Des dizaines d'hectares ont été remblayés en quelques mois, faisant craindre l'aggravation des inondations à la saison des pluies. Des « *descentes* » nocturnes ont été organisées par la ministre dans différents secteurs de la capitale, sans grand succès. Des habitants se sont mobilisés dans certains quartiers pour s'opposer aux remblayages.

19/07 - La ministre de l'aménagement du territoire, Christine Razanamahaso, décide la suspension des travaux de remblayage dans tout le Grand Antananarivo pour une durée indéterminée. « *Ces travaux de remblai reprendront après les contrôles et les vérifications des autorisations délivrés par les autorités compétentes* », a-t-elle précisé. La recrudescence des remblayages sauvages expose la capitale à de grands dangers d'inondation, selon les techniciens hydrauliques. De lourdes sanctions frapperont les récalcitrants qui seront tenus en outre de remettre les lieux à l'état initial.

06/07 - Les plus pauvres supportent les coûts de la protection des forêts primaires malgaches⁸, selon des chercheurs de l'université de Bangor au Royaume-Uni et de l'université d'Antananarivo qui ont examiné la nouvelle aire protégée et le projet pilote REDD+ dans les forêts humides de l'Est, le corridor Ankeniheny Zahamena. Ce projet de conservation vise à préserver une biodiversité très riche mais surtout à capturer du carbone pour lutter contre le changement climatique. Les chercheurs démontrent que les restrictions dues à la conservation entraînent des coûts très importants pour les populations locales, représentant jusqu'à 85 % de leurs revenus annuels. L'aide offerte à un petit sous-groupe de personnes pour l'amélioration de l'agriculture se révèle très insuffisante pour compenser les pertes subies. Les chercheurs estiment que 27 000 personnes extrêmement pauvres ont été touchées négativement par le projet de conservation. Ceux qui défrichent la terre pour l'agriculture sont souvent ceux qui souffrent le plus d'insécurité alimentaire. Des personnes ont été arrêtées et détenues dans des conditions déplorables pour avoir pratiqué de la culture en jachère forestière sur des terres pour lesquelles ils estiment posséder des droits ancestraux.

17/07 - Près de 15 000 personnes vont bénéficier du Plan de sauvegarde social et environnemental soutenu par la Banque mondiale pour compenser les pertes de revenus engendrées par la création ou l'extension d'aires protégées. D'une durée de 2 ans, le Plan financera des projets retenus par les populations affectées, telles que des actions portant sur l'aviculture, la pisciculture, les cultures maraîchères. 10 aires protégées gérées par Madagascar National Park ont été sélectionnées.

10/07 - Selon le collectif Tany, le bail emphytéotique promis aux investisseurs correspond à un type de vente des terres⁹. La mise en location de millions d'hectares de terre malgaches, sous forme de bail emphytéotique, à des investisseurs, notamment étrangers, comme méthode incontournable et sûre de développer le pays et son agriculture est prônée par les dirigeants malgaches dans le Programme sectoriel de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche 2016-2020 et dans leurs discours. Des citoyens malgaches et des organisations de la société civile critiquent et condamnent cette conception qui lèserait les intérêts majeurs de la nation en qualifiant cette pratique de « *vente de la terre des ancêtres, vente de la patrie* ». Le Collectif Tany revient sur ce sujet en soulignant que le bail emphytéotique n'est pas une simple location mais accorde des droits spécifiques au preneur, et que du point de vue des traditions malgaches, le bail emphytéotique correspond à un type de vente des terres.

31/07 - 500 000 petits pêcheurs seraient menacés par la pêche industrielle et la surexploitation des ressources. Un réseau regroupant les Aires marines gérées localement (AMGL) demande que des zones de pêches leurs soient réservées. Le ministre des ressources halieutiques et de la pêche, Augustin Andriamanano, s'est engagé à signer des décrets en ce sens, en lien avec une commission mixte pour la définition de ces zones à mettre en place. Les ressources marines sont la source principale de protéines pour ces populations qui sont dans une grande pauvreté et sont très vulnérables aux changements climatiques. Les villages de pêcheurs sont très souvent confrontés à la concurrence directe des navires industriels, y compris au cœur des AMGL.

⁸ <https://actualite.housseniawriting.com/science/environnement-ecologie/2018/07/06/les-plus-pauvres-supportent-les-couts-de-la-protection-des-forets-tropicales/27247/>

⁹ Cf. Blog Justmad - <https://storage.canalblog.com/61/46/448497/120703211.pdf>

► Coopération, bailleurs de fonds

10/07 - Facilité élargie de crédit (FEC) : le FMI va débloquer 44,25 millions de dollars, annonce Patrick Imam, représentant du Fonds pour qui Madagascar a réalisé des progrès notables ces quatre dernières années, notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé publique, des infrastructures et dans le système de gouvernance. La situation économique se serait nettement améliorée. Une vision que la population est encore loin de partager, estime *Tribune*. Patrick Imam, parvenu au terme de sa mission de 4 ans, a dressé un bilan positif de sa collaboration avec les autorités malgaches. « *Les choses vont dans le bon sens mais beaucoup reste à faire* », a-t-il conclu. Le FMI attend notamment que soient adoptées dans les meilleurs délais la loi relative au blanchiment d'argent et celle sur le recouvrement des avoirs illicites, dont l'examen a été différé à plusieurs reprises par les parlementaires. Le redressement de la Jirama, autre dossier sensible, reste à poursuivre jusqu'au désengagement complet de l'Etat. Au total, dans le cadre de la FEC, Madagascar devrait bénéficier de plus de 300 millions de dollars. Ce nouvel appui financier intervient à l'issue de la troisième revue du programme économique et financier triennal du FMI.

13/07 - Projet TATOM (Antananarivo-Toamasina-Madagasikara) : le schéma directeur sera bouclé en avril 2019. Un rapport intermédiaire a été présenté par le Comité national de pilotage et le ministère de l'aménagement du territoire. Le gouvernement japonais finance l'étude de ce projet pour un montant de 3 millions de dollars. Des réalisations prioritaires seront définies pour chaque zone d'étude : l'agglomération d'Antananarivo, l'agglomération de Toamasina et l'axe économique reliant les deux villes et intéressant trois régions : Analamanga, Atsinanana, et Alaotra Mangoro. 36 communes périphériques de la capitale sont concernées. Le projet priorisera la RN2 ainsi que la ligne ferroviaire Tananarive-Côte Est (TCE). Objectif : fluidifier le transport sur l'axe Antananarivo-Toamasina où s'acheminent 80 % des marchandises de la Grande île dans ces conditions extrêmement difficiles. Le coût du projet financé par le gouvernement japonais à travers la coopération japonaise JICA est estimé à 500 millions de dollars.

16/07 - Coopération japonaise dans le secteur de l'éducation - 57 nouvelles salles de classe ont été inaugurées à Toamasina. Elles ont été construites avec l'appui du gouvernement japonais dans le cadre de la quatrième phase du projet financé par un don non remboursable d'une valeur de 860 millions de Yen, équivalent de 19 milliards Ar. 826 salles de classes ont été construites à Madagascar depuis le lancement de la première phase de ce programme, en 1998, ce qui correspond à un montant total de 181 millions de dollars. L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) met également en œuvre un programme intitulé « *Projet d'appui à la gestion participative et décentralisée des écoles (TaFita)* » qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et la gouvernance des établissements par la mise en place d'un comité de gestion impliquant parents d'élèves, enseignants, et autres parties prenantes.

17/07 - Les travaux de construction des rocade Est et Nord-Est et de la pénétrante urbaine au Nord d'Antananarivo ont été lancés malgré la suspension de paiement des indemnités d'expropriation. Le projet cofinancé par la BEI, l'UE, l'AFD et l'Etat a pour objectif de résoudre le problème des embouteillages aux sorties d'Antananarivo. Il y a toutefois un problème que l'ambassadrice de France à Madagascar a révélé avant que les travaux ne commencent : le paiement effectif des indemnités est interrompu du fait d'un certain nombre de problèmes constatés dans le recensement des biens affectés. Suite au changement du tracé du projet, les listes de propriétaires à indemniser est à revoir. Le directeur de l'Autorité routière de Madagascar se veut rassurant : les travaux ne débuteront réellement qu'après règlement des indemnités promises. Les travaux consistent en la construction de 8,250 km de routes à 2x2 voies. Le montant total du financement s'élève à 62,8 millions d'euros dont un don de 5 millions d'euros de l'UE, 28 millions de la BEI, 24 millions d'euros de l'AFD et l'équivalent de 5,8 millions pour l'Etat malgache.

20/07 - Le Comesa, la plus grande zone de libre-échange de l'Afrique, avec ses 21 membres, reste à conquérir pour Madagascar. Le chef de l'Etat, qui a participé au sommet de ce marché commun dont il est le président depuis 2 ans et pour un an encore. La Grande île, qui ne possède que 3 % de parts de marché au sein de l'organisation régionale, ne sait pas bénéficier des opportunités offertes alors que les normes imposées sont moins rigides que celles des pays occidentaux et que des aides existent pour appuyer la compétitivité du secteur privé de ses membres. Reste pour les entreprises malgaches à définir des projets fiables et proposer des produits qui répondent aux besoins du marché. Les industries et les PME sont-elles assez fortes pour affronter la compétition sur le marché de la région australe et orientale pour un échange gagnant-gagnant ? Anciens et actuels dirigeants affirment que le pays est prêt mais les différents groupements du secteur privé ne sont pas très confiants, ils redoutent de ne pas faire face à une concurrence déloyale.

21/07 - Antonio Sanchez-Benedito, ambassadeur de l'UE sur le départ, dresse un bilan positif de ses 4 années dans la Grande île mais déplore le manque de continuité de l'administration. « *Durant les 4 ans où j'étais ici, seul le président est resté en place. Nous avons compté 4 premiers ministres, 4 ministres des affaires étrangères, 5 ministres de l'énergie, 3 ministres des finances et du budget ... Et à chaque changement,*

on a l'impression de repartir à zéro », a-t-il confié. L'ambassadeur a noté durant son séjour une certaine impatience de ses interlocuteurs dans le processus de mise en œuvre des projets, qui trouve son origine dans la lourdeur des procédures de l'UE. Il s'est enfin félicité d'avoir pu conduire avec les autorités malgaches des « dialogues politiques » périodiques permettant de mettre à plat tous les sujets susceptibles de nuire à la confiance mutuelle et de compromettre une coopération efficace. Une pratique qui fait l'originalité de la coopération entre Madagascar et l'UE.

28/07 - Le PAM a reçu une contribution financière de 700 000 euros de l'UE pour mettre en place un projet de réduction et de gestion des risques de catastrophes dans les régions du Grand Sud et du Sud-Est frappées par la sécheresse, exposées aux risques cycloniques et aux inondations. Dans ces régions, 50 000 personnes sont impliquées ou bénéficient des retombées de ce projet.

27/07 - L'ONG mauricienne Dis-Moi crée une « Amicale des peuples de l'océan Indien ». L'objectif est de promouvoir sous toutes ses formes la richesse et le patrimoine culturel de Maurice, Madagascar, des Comores et des Seychelles afin de resserrer les liens entre les citoyens de l'océan Indien. « *Il est temps de nous unir, nous peuples indépendants de l'océan Indien. Il faut prendre conscience des valeurs humaines que nous partageons et liées à notre histoire* », déclare Dis-Moi. Pourront être organisés des journées d'échanges d'idées, des débats, des tables-rondes pour penser au devenir de l'Indianocéanie.

► Economie

10/07 - La filière vanille menacée. Les opérateurs redoutent une possible interdiction des exportations en raison de détérioration de la qualité du produit qui faisait la renommée de Madagascar sur le marché international. En cause, la récolte de vanille immature, avant la date officielle d'ouverture de la campagne, et la pratique de l'emballage sous vide de gousses insuffisamment séchées et muries. C'est toute une région et des milliers de producteurs qui sont ainsi menacés par la désorganisation de la filière, passée aux mains d'intermédiaires étrangers, notamment chinois, avec, de surcroît, une généralisation de l'insécurité. Entre 2005 et 2010, la demande mondiale de vanille a fortement baissé en raison de la hausse sans précédent des prix à l'exportation. Le même scénario risque de se reproduire si des mesures efficaces ne sont pas prises par les opérateurs et les autorités. Les prix pourraient une fois de plus atteindre les 500 et 600 dollars le kg. Selon les exportateurs, le kilo ne doit pas dépasser les 200 dollars si l'on veut maintenir la filière sur le long terme. L'autre menace vient de la concurrence des autres pays producteurs qui tentent de se faire un peu plus de place en profitant de la défaillance de Madagascar qui perd de plus en plus en crédibilité. En termes de valeur, la vanille a été le premier produit d'exportation de Madagascar en 2017.

11/07 - Selon le dernier communiqué du SeFaFi¹⁰, la pauvreté énergétique malgache résulte en partie d'une absence de volonté politique. 1,4 milliard de personnes n'auraient pas accès à l'électricité dans le monde, dont 7 personnes sur 10 en Afrique subsaharienne. 85 % des Malgaches en font partie puisque le taux d'accès à l'électricité y est aujourd'hui de 15 %. Il était de 11 % en 1998, avant la libéralisation du secteur début 1999. Nous n'aurions donc progressé que de 4 points en 20 ans. Pourquoi ? Secteur stratégique s'il en est, le secteur de l'énergie en général et de l'électricité en particulier est peu analysé, et souffre d'une indifférence collective qui ne s'estompe passagèrement qu'à l'occasion d'un délestage ou de la hausse des prix du carburant. Les Malgaches figurent parmi les plus grandes victimes de la pauvreté énergétique alors qu'à Maurice et aux Seychelles le taux d'électrification est quasiment de 100 %. La taille du territoire influe certainement sur la vitesse d'électrification d'un pays, mais il existe d'autres paramètres loin d'être maîtrisés. La volonté politique en fait partie. Le droit à l'énergie est un droit fondamental, tout comme celui de se nourrir ou d'avoir un travail décent, rappelle le SeFaFi.

18/07 - Débit Internet : Madagascar passe du 89e au 22e rang mondial pour seulement 2,1 % de la population connectée qui paie très cher ce privilège, selon le classement mondial de Cable, au Royaume-Uni. Le débit est passé à 24,9 mégabits/s en 2018, plaçant Madagascar juste devant la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Madagascar prend la première place devant le Maroc qui a toujours été le champion africain du débit Internet. La moyenne mondiale du débit est à 9,10 mégabit/s. Ceci s'explique, selon les analystes, par la présence massive de demandes locales, notamment provenant des centaines de sociétés d'outsourcing et de call-centers. Madagascar bénéficie de sa connexion au câble Eassy, fruit d'un partenariat entre Telma et son homologue à Hong Kong, mais aussi du projet de câble Metiss (3 000 km pour 24 mégabits/seconde) lancé par la COI en 2016. Mais les personnes connectées paient cher ce débit par rapport à d'autres pays. Bon nombre d'utilisateurs d'Internet ont une vision moins idyllique de la situation et se plaignent de l'instabilité du réseau.

¹⁰ Cf. Blog Justmad - <https://storage.canalblog.com/62/21/448497/120718806.pdf>

28/07 - Les professionnels des TIC dénoncent le pillage des ressources humaines malgaches par les pays francophones. Ces fuites de compétences de personnels qualifiés portent un grave préjudice au développement de ces activités dans la Grande île. Un appauvrissement intellectuel global du pays serait même à redouter. Les cabinets de recrutement étrangers recrutent des ingénieurs malgaches dès leur sortie de formation et les services consulaires leur délivrent des visas sans difficulté. Les professionnels malgaches invitent les investisseurs du secteur à s'implanter à Madagascar.

20/07 - La société chinoise qui a conclu un contrat de location-gérance de la Sirama à Ambilobe, Namakia et Morondava n'a pas réglé le montant de ses locations depuis plusieurs années. Les impayés dus à l'Etat se chiffrent à près de 20 millions de dollars. Il y a eu certes des incidents provoquant la destruction d'infrastructures à la Sucoma de Morondava mais la société n'a pas réalisé les investissements prévus pour relancer l'activité et générer des emplois. Ce serait, d'après le ministre de l'industrie, l'une des raisons de la recrudescence de l'insécurité dans la région Menabe. Une autre société chinoise exploitant la Sirama à Nosy-Be et Brickaville n'aurait pas non plus respecté son contrat avec l'Etat. L'activité n'a pas été relancée, contrairement aux engagements pris.

23/07 - Le tourisme dans le Menabe menacé par l'insécurité et la déforestation. Morondava et sa région connaissent une fréquentation en chute libre. Les attaques répétitives perpétrées sur des touristes et leurs accompagnateurs ont provoqué des annulations de tours opérateurs. Quant aux feux de brousse, ils menacent directement les aires protégées qu'affectionnent les touristes. La déforestation toucherait 600 ha par an, y compris dans les zones de mangroves. Les populations préfèrent défricher les zones de forêt denses au profit de la culture de l'arachide, rentable beaucoup plus vite que le tourisme durable, se désolent un responsable de conservation environnementale.

26/07 - Antananarivo connaît une croissance très rapide, avec près de 100 000 nouveaux habitants par an et une surface bâtie qui a augmenté de 50 % depuis 2003. La zone métropolitaine du Grand Antananarivo, incluant la commune d'Antananarivo et 36 communes périphériques, abrite près de 3 millions de personnes, soit plus de 43 % des citoyens malgaches.

► Mouvements sociaux

03/07 - Rencontre entre syndicats d'enseignants et Christian Ntsay. Depuis plus de deux mois, les professeurs des écoles, collèges et lycées publics sont en grève, en particulier dans la capitale et dans les grandes villes. Une mobilisation qui inquiète de plus en plus élèves et parents qui craignent une année blanche. La rencontre a été jugée constructive par les enseignants mais pas suffisante pour mettre un terme au mouvement de grève. A l'issue de cette réunion, un comité technique a été mis en place, il remplacera la cellule de crise existante, qui a échoué dans sa mission. Composé de membres du syndicat, de représentants de la primature, des ministères de l'éducation, des finances et de la fonction publique, il devra élaborer dans les plus brefs délais une feuille de route répondant aux requêtes des enseignants. Leur principale revendication : obtenir une indemnité spéciale de 100 000 Ar (25 euros), pour prendre en charge notamment leurs frais de logement ou de déplacement. La loi de finance rectificative qui vient d'être adoptée ne mentionne pas l'existence d'un fonds particulier pour allouer cette indemnité. L'Etat ne disposerait pas de ressources suffisantes à cette fin, la priorité allant au financement des élections. La promesse de revaloriser la rémunération des enseignants avait été faite par le chef de l'Etat en 2016, lors du Sommet de la Francophonie.

La Solidarité syndicale de Madagascar (SSM) continue d'exiger le départ des ministres « incompetents » et il lance un appel à deux journées de manifestation publique. La loi de finances rectificative adoptée par l'Assemblée n'a tenu aucun compte des revendications formulées, contrairement aux vœux exprimés par les « députés pour le changement ». Les membres de la SSM se disent trahis par le Mapar et le TIM qui ont mené les manifestations sur la place du 13-Mai. Les politiciens, disent-ils, se sont servis des revendications syndicales afin de faire pression sur le pouvoir et tenter de précipiter sa chute, sans réelle volonté de prendre en compte leurs revendications.

04/07 - Nouvelle journée de tension à l'université d'Antananarivo. Les étudiants sont sortis de l'enceinte du campus et sont descendus dans la rue, brûlant des pneus. Ils revendiquent un doublement du montant de leur bourse, la baisse des loyers en cité universitaire et protestent contre le mauvais entretien des locaux. Aussitôt avertis, les forces de l'ordre sont intervenues. S'en sont suivis des affrontements à coup de pierres et de grenades lacrymogènes. Les étudiants se sont par la suite repliés dans l'enceinte de l'université. Trois véhicules tout-terrain des forces de l'ordre avec des hommes armés en ont forcé l'entrée. Ils ont été arrêtés par les membres du Seces et du personnel administratif et technique en grève sur l'esplanade, qui leur ont rappelé les règles relatives à la franchise universitaire. Les forces de l'ordre ont affirmé être intervenus sur le campus à la demande du président de l'université.

05/07 - Des enseignants grévistes se sont rendus au ministère de l'éducation nationale pour « séquestrer » le ministre, Horace Gatién. Les accès ont été bloqués, obligeant le ministre, sur le point de quitter les lieux, à se replier dans son bureau. Les forces de l'ordre ont tenté en vain de libérer les accès. Après plusieurs heures d'un face à face tendu, les manifestants se sont retirés.

Les propositions de la cellule de concertation n'ont finalement pas abouti à une sortie de crise : aucun terrain d'entente n'aurait été trouvé avec les grévistes. Le ministère des finances et du budget avait fait savoir durant les travaux de la cellule que les ressources dont il dispose ne permettent pas de satisfaire toutes les revendications des enseignants. Horace Gatién a cependant affirmé sur *TV Plus* que le conseil des ministres avait approuvé les requêtes des enseignants mais cette décision ne figure pas dans le compte-rendu officiel.

06/07 - La manifestation des enseignants dégénère en affrontements. Les forces de l'ordre se sont opposées à l'intrusion des grévistes dans les locaux du ministère, sur ordre du ministre Horace Gatién qui a refusé de recevoir une délégation. Les manifestants ont exigé du ministre qu'il démente ses affirmations selon lesquelles les propositions présentées en conseil des ministres résultaient d'un accord conclu avec eux. Des syndicalistes ont affiché leur désaccord avec les positions de leurs représentants, les accusant de profiter de la situation pour obtenir des postes politiques.

La perspective d'année blanche préoccupe au plus haut point les établissements scolaires privés, non affectés par le mouvement de grève. Dans un souci d'équité, ils rejettent la proposition formulée par certains d'organiser des examens de fin d'année pour les seuls établissements privés. Le ministère affirme que des dispositions ont été prises pour que les examens puissent se tenir, même en cas de boycott des enseignants grévistes. Il affirme que le mouvement de grève n'affecte que 16 % à 20 % des écoles publiques et 30 % des lycées.

06/07 - A l'appel de la plateforme Solidarité syndicale de Madagascar (SMM), quelques 400 salariés, majoritairement des fonctionnaires, sont descendus dans les rues de la capitale, tous avec leurs propres revendications. Avec, en toile de fond, encore et toujours le même message : la contestation de la composition du gouvernement d'union nationale. « *Ça fait 58 ans qu'on a notre indépendance, mais jusqu'à maintenant, la condition des travailleurs malgaches se dégrade de jour en jour !* », clame au mégaphone le secrétaire général. Beaucoup de syndicalistes ont cru voir venir le changement à l'issue de la grande manifestation politique du 21 avril. Mais l'espoir a laissé la place à la déception, explique Randria Falitsialonina, président du syndicat des contrôleurs du travail. « *Nous, syndicalistes, avons lutté avec les politiciens place du 13-Mai. Mais si eux ont eu leur place au gouvernement, ils ont laissé de côté nos revendications !* » Désormais, les « *anciens camarades de la place de 13-Mai* » sont aussi exécrés que les ministres « *redoublants* ». Des discussions sont en cours pour désigner cinq représentants des syndicats qui seront en liaison directe avec la primature et éviter ainsi les interférences politiques. « *Nous voulons un réel changement et non pas un semblant d'apaisement grâce à un arrangement politique* », a déclaré Jean Raymond Rakotoniasy, secrétaire général de la SSM, qui menace d'intensifier le mouvement. Pour *Midi*, à quelques mois de la présidentielle, l'apaisement politique et social n'est pas au rendez-vous. Des formations politiques commencent à réclamer le report du calendrier électoral.

07/07 - Face à la persistance des manifestations syndicales, le premier ministre demande l'application d'un service minimum, une obligation légale ignorée durant la crise politique. Les organisations syndicales sont appelées à faire un geste pour ne pas pénaliser les usagers. Christian Ntsay souligne que le dialogue social figure dans le programme de mise en œuvre de la Politique générale de l'Etat (PGE) et affirme que les revendications formulées sont en cours d'examen. Les parents d'élèves de la capitale ont pris l'initiative de convoquer les enseignants grévistes pour leur faire part de leurs préoccupations. La presse note que des divergences sont apparues entre leaders syndicaux sur la conduite des manifestations et l'usage de la force.

10/07 - Christian Ntsay, appelle les syndicalistes du ministère de l'éducation nationale à cesser leur grève. Une somme considérable de 155 milliards Ar aurait déjà été débloquée pour répondre aux revendications des enseignants. « *Il faudra que les leaders syndicaux aient le courage de dire aux enseignants qu'il y a des avancées effectuées dans les négociations et qu'il faudra maintenant arrêter de prendre en otages les élèves* », a-t-il lancé.

Un groupe de 3 000 enseignants membres d'une association d'écoles privées, propose des cours gratuits pour les élèves victimes de la fermeture de leur école.

13/07 - Selon *Midi*, des ministres HVM non reconduits dans la nouvelle équipe apportent leur soutien en coulisse aux différents mouvements de grève qui affectent l'éducation nationale, les douanes et les impôts, les postes et télécommunications. Le quotidien accuse les politiciens de vouloir instrumentaliser les revendications syndicales. Le ministre de l'éducation, Horace Gatién, dénonce « *des revendications politiques qui prennent en otage les enfants* ». Les syndicalistes regroupés au sein de la SSM poursuivent leur mouvement et réclament le limogeage des ministres HVM « *redoublants* ». Un « *diabe* » a été organisé en centre-ville de la capitale. Fanirisoa Ernaivo, présidente du SMM et leader de la SSM, rappelle que « *la ministre des*

finances et du budget et le ministre de la communication font encore l'objet d'une requête auprès du Conseil d'Etat et au niveau du Bianco ». Les grévistes continuent également de dénoncer le népotisme et le favoritisme au niveau des ministères, ainsi que la corruption lors des recrutements et dans l'attribution des marchés publics.

18/07 - Le premier ministre répond aux contestations syndicales. Dans un long communiqué publié sur sa page Facebook, il appelle au dialogue en vue d'aller dans le calme vers l'élection présidentielle : « Une priorité absolue », c'est ainsi que Christian Ntsay qualifie la résolution des revendications syndicales. C'est d'abord aux enseignants des établissements publics en grève depuis près de trois mois que le chef du gouvernement s'est adressé. Avec les 40 millions d'euros débloqués pour répondre à leurs requêtes, c'est « un effort considérable qui a été consenti », affirme-t-il, listant point par point les propositions du gouvernement. Parmi elles, l'attribution d'une indemnité spéciale de 25 000 Ar par mois [6 euros], à partir d'octobre. Les enseignants réclament 100 000 Ar. Une somme qui ne sera accordée qu'en 2020. Les syndicats d'enseignants disent refuser les propositions du gouvernement. Ces derniers estiment être les fonctionnaires les moins bien rémunérés. « Nous voulons cette indemnité spéciale de 100 000 Ar à la fin du mois », rétorque un membre du syndicat SEMPAMA Nosy. « Les pressions montent de toute part autour des enseignants grévistes », titre Tribune. Les syndicats dénoncent des pressions orchestrées en sous-main par le ministère. Des enseignants non-grévistes affirment avoir reçu des menaces de collègues grévistes. Le ministre menace de destituer les responsables locaux de l'éducation nationale et les directeurs d'établissement qui participent au mouvement. Deux responsables régionaux ont déjà été limogés. Ils auraient pris la tête de la contestation et auraient fait pression sur les enseignants pour qu'ils cessent le travail. Le ministre met en garde les enseignants contre une récupération politique de leur mouvement.

20/07 - Les enseignants des établissements publics de la région Analamanga reprennent les cours après près de 3 mois de grève, « dans l'intérêt général des élèves ». Les menaces adressées par le ministère de l'éducation aux responsables qui continueraient à soutenir le mouvement ont produit un effet de démobilisation dans le corps enseignant. Le temps est compté pour tenter d'achever les programmes et préparer les élèves aux examens dont les dates sont maintenues. Les résultats aux examens nationaux risquent d'être affectés par le déroulement chaotique de cette année scolaire, qui avait déjà été perturbée par l'épidémie de peste et la saison cyclonique.

21/07 - Une convention de sortie de crise signée par les enseignants et les membres du gouvernement. Elle prévoit, entre autres, le paiement en trois tranches de l'indemnité spéciale du personnel du ministère de l'éducation nationale, la régularisation des arriérés d'avancement, le reclassement des enseignants sortants des centres régionaux de formation et le recrutement des enseignants FRAM. Les syndicats ont donné l'ordre à leurs adhérents de reprendre le travail et d'assurer l'organisation des examens aux dates prévues mais l'accord signé avec le premier ministre ne fait pas l'unanimité. Des représentants syndicaux annoncent qu'ils vont poursuivre le mouvement jusqu'à satisfaction de toutes leurs revendications.

26/07 - La Solidarité syndicale de Madagascar (SMM) apporte son soutien aux syndicalistes de l'enseignement qui rejettent la convention signée avec le gouvernement. Faniry Ernaivo, présidente du SMM (et également présidente du Syndicat des Magistrats de Madagascar) a sommé le gouvernement de cesser ses menaces de suspension de salaire à l'encontre des enseignants grévistes et fait appel aux députés du Mapar pour que ceux-ci interviennent auprès de leurs collègues entrés au gouvernement pour que soit rétabli le dialogue. D'après le président du syndicat Sempama, plusieurs de ses leaders dans les régions seraient menacés d'incarcération et de renvoi.

27/07 - Près de 300 enseignants grévistes ont tenté de s'opposer aux épreuves d'EPS du baccalauréat à Ambalavao. Les forces de l'ordre les ont repoussés à l'aide de grenades lacrymogènes. Les heurts ont duré plus de deux heures.

28/07 - Le syndicat des enseignants, le Sempama, annonce qu'il présentera Claude Raharivoatra, son président, à l'élection présidentielle. « Les enseignants en ont ras le bol, dit-il, d'être des pions que les politiciens utilisent pour accéder au pouvoir et s'y accrocher ». Reste à trouver les ressources financières pour porter cette candidature... Un conseil national extraordinaire devrait en débattre.

30/07 - Les agents des douanes ont été instamment appelés à reprendre du service. Il leur a été annoncé que leurs revendications seront prises en considération. Des sanctions planeraient sur ceux qui persisteraient à maintenir le mouvement de grève.

Taux de change au 30/07/18 : 1 euro = 3 827 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les Décodeurs, La Vérité, La Gazette 2GI, La Dépêche de Madagascar, Orange.mg, Actutana (Tananews), Madagate, L'actualité.mg, Matv, Sobika, APOI, Moov, Africetime, Madagascar Environmental Justice Network, Pilotika, Ligne de mire